

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 13 décembre 2017

Présidente	:	Mme Catherine BUCHET
Secrétaire	:	Mme Anne-Claude PELET
Scrutateurs	:	M. Anthony HUYS
		M. Arnaud GRAND
Huissier	:	M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 13 décembre 2017 à 18 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2017

2. Prestations de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement de :

- 2.1 de M. Christian Allenbach (VERTS), démissionnaire ;
- 2.2 de M. Eric Walther (VERTS), démissionnaire.

3.3. Nominations

- 3.1 Nomination d'une ou d'un membre suppléant de la Commission des finances, en remplacement de Mme Amiira Neff, (SOC), démissionnaire ;

4. Communication du bureau notamment sur la composition

- 4.1 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Raduljica : «Etat des lieux de l'acquisition d'œuvres d'art pour appliquer une politique culturelle active ». (Date de la commission : lundi 8 janvier 2018 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 4.2 de la commission chargée de l'examen de la pétition de M. Philippe Bron et consorts : « Pour une Vieille-Ville de Montreux dynamique ». (Date de la commission : jeudi 18 janvier 2018 à 19 h. 00, Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

5. Correspondance

6. Communication de la Municipalité

7. Motions, postulats et interpellations déposés

8. Rapports des commissions :

- 8.1 sur le préavis No 19/2017 relatif à l'adoption du budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Yanick Hess) ;
- 8.2 sur le préavis No 20/2017 relatif au budget communal ordinaire pour 2018. (Rapp : Mme Irina Gote) ;
- 8.3 sur le préavis No 21/2017 relatif au budget 2018 du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. Yves Depallens) ;
- 8.4 sur le préavis No 22/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'915'000.- au maximum pour l'aménagement de la Grande-Place à Clarens sous déduction d'une donation d'un montant de CHF 1'000'000.- et de CHF 1'761'000.- au maximum pour la requalification de l'espace public de la rue du Grammont et de l'avenue des Pléiades ainsi que la réfection de la partie Ouest de l'avenue Alexandre-Vinet. (Rapp : M. Michel Posternak) ;
- 8.5. sur le préavis No 23/2017 relatif à l'octroi d'une subvention annuelle de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation à Montreux du tournoi international de tennis de table « ITTF Europe Top 16 Cup », à financer par un crédit complémentaire au budget 2018 et à porter au budget des années 2019 et 2020. (Rapp : M. Roland Rimaz) ;
- 8.6. sur le préavis No 24/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'246'500.- au maximum pour le renouvellement de dix véhicules utilitaires, trois machines diverses, deux remorques de transport et l'acquisition d'un nouveau tricycle électrique et d'une nouvelle remorque de transport par prélèvement sur provision pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts. (Rapp. : M. Olivier Muller).

9. Préavis de la Municipalité

- 9.1 No 25/2017 relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 2'400'000.- en faveur de la FACEME, Fondation pour l'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs, en vue de consolider leur crédit hypothécaire et d'une subvention exceptionnelle de CHF 425'000.-, à financer par crédit complémentaire de CHF 135'000.- au budget 2018 et prélèvement de CHF 290'000.- sur le fonds Kümmer pour la petite enfance. (Date de la commission chargée d'examiner cet objet : mardi 9 janvier 2018 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux) ;
- 9.2 No 26/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 615'000.- au maximum pour la réfection de la rue des Fontaines à Chailly. (Date de la commission chargée d'examiner cet objet : lundi 15 janvier 2018 à 19 h.

00, rue de la Gare 30 à Montreux).

10. Développement(s) des motions et des postulats

11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

12. Autres objets s'il y a lieu

Mme la Présidente Catherine Buchet déclare qu'il est 18h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

Sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. 91 conseillers sont présents. Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est donc ouverte.

Présence :

91 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mme Carole Grangier, MM. Gaëtan Cousin, Emmanuel Gétaz

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Stéphane Barbey, Michel Bongard, Matthieu Ehinger, Michel Granato, Bernard Schmid.

L'ordre du jour, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2017

La discussion est ouverte.

M. Michel Zulauf : page 30, point 8.5, le règlement sur la taxe de séjour, chapitre 3, articles 6 à 11, au sujet de laquelle il faudrait modifier un mot à la 3ème ligne il a essayé d'adresser une protestation solitaire, et non pas une sollicitation. 3 lignes plus bas, ces émoluments sont beaucoup plus élevés, les justiciables en font les frais et non pas les justices.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe au vote de ce procès-verbal à main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente Catherine Buchet tient à remercier notre secrétaire pour son PV.

Mme la Présidente nous lit la lettre de démission de M. Eric Walther.

M. Yves-Laurent Kundert : c'est avec une grande émotion que nous prenons congé de notre camarade Eric Walther qui est une cheville ouvrière de notre groupe. Il aimerait dire aussi que le hasard a fait qu'il est entré en 1981 qui était l'année d'élection de M. François Mitterrand et qu'il a présidé notre conseil en 1988, l'année de la réélection du même François Mitterrand. C'est avec beaucoup d'émotion que nous prenons congé de notre camarade Eric Walther.

Mme la Présidente tient à excuser le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi, malade, et le retard de 45 minutes à une heure de notre syndic Laurent Wehrli.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE :

2.1 M. Christian Allenbach (VERTS), démissionnaire.

Après avoir consulté le procès-verbal des élections communales de février 2016, le Bureau électoral constate que la liste du parti Les Verts ne comporte pas de viennent-ensuite. Il convient donc de procéder à l'élection complémentaire conformément à l'art. 67 LEDP.

Les membres du Bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Mme Jessica Ruedin (Les Verts), en remplacement de M. Christian Allenbach (Les Verts), démissionnaire. Il a été procédé à l'élection de Mme Jessica Ruedin (Les Verts) conformément à l'art. 67 LEDP.

Mme Jessica Ruedin est assermentée devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Mme la Présidente Catherine Buchet la félicite pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

2.2. M. Eric Walther (VERTS), démissionnaire.

Après avoir consulté le procès-verbal des élections communales de février 2016, le Bureau électoral constate que la liste du parti Les Verts ne comporte pas de viennent-ensuite. Il convient donc de procéder à l'élection complémentaire conformément à l'art. 67 LEDP.

Les membres du Bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Mme Livia Mirela Balu (Les Verts), en remplacement de M. Eric Walther (Les Verts), démissionnaire. Il a été procédé à l'élection de Mme Livia Mirela Balu (Les Verts) conformément à l'art. 67 LEDP.

Mme Livia Mirela Balu est assermentée devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Mme la Présidente Catherine Buchet la félicite pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATIONS

3.1 Nomination d'une ou d'un membre suppléant de la Commission des finances, en remplacement de Mme Amiira Neff (SOC), démissionnaire ;

M. Olivier Raduljica déclare que le groupe SOC a le plaisir de présenter la candidature de Mme Tanya Bonjour comme membre suppléante à la CoFin.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme Tanya Bonjour est élue comme suppléante à l'unanimité. Mme la Présidente la félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATION DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

M. Romain Pilloud : MOTION FET- Transfert à la commune de Montreux fait la lecture de l'email envoyé à la présidente du Conseil :

La commission chargée de l'examen de la motion de M. Christophe Privet : «FET - Transfert à la commune de Montreux » devait normalement se réunir le 7 décembre dernier pour discuter de l'objet mentionné.

Le 4 décembre, M. Rapin, secrétaire municipal, a transmis par courriel les documents demandés dans le cadre de la commission. Il a également joint aux documents une analyse juridique effectuée par Me Myriam Radoszycki (juriste à l'administration générale) et Me Maurer (directrice adjointe de l'ASSo) évoquant, à priori, à une irrecevabilité de la motion en raison de son objet illicite et interdit. L'avis juridique précise également que le conseil communal n'était pas compétent pour traiter de cette question.

Ces éléments laissés à la réflexion des commissaires et du motionnaire en vue de la séance du 7 décembre, ce dernier a finalement choisi de retirer sa motion le jour même de la séance et m'en a informé par téléphone, information que j'ai ensuite transmise à qui de droit.

La commission ne s'est donc pas réunie, en conséquence de quoi aucun rapport n'a été rédigé.

- 4.1 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Raduljica : «Etat des lieux de l'acquisition d'œuvres d'art pour appliquer une politique culturelle active ».

Date de la commission : lundi 8 janvier 2018 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux.

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence des Verts : M. Olivier Blanc

Membres : Mmes Claudine Borloz, Andrea Gremaud, Mélanie Nicollier, MM. Jonathan al Jundi, Raphaël Corbaz, Vincent Haldi, Olivier Raduljica, Bernard Tschopp, Christian Vernier

- 4.2 de la commission chargée de l'examen de la pétition de M. Philippe Bron et consorts : « Pour une Vieille-Ville de Montreux dynamique ».

Date de la commission : jeudi 18 janvier 2018 à 19 h. 00, Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux.

Présidence UDC : Mme Christine Menzi

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Anne Duperret, Suzanne Lauber Fürst, MM. Christian Burki, Raphaël Corbaz. Gaëtan Cousin, Joseph Filippone, Mario Gori, François Grand.

5. CORRESPONDANCE

La Présidente a reçu plusieurs courriers « PQ Chernex Village – Recours de Bernard et Christiane BRIOD ».

M. Christian Neukomm prend la parole: en date du 12 octobre 2016, votre Conseil adoptait le plan de quartier « Chernex Village », ainsi que les réponses proposées par la Municipalité aux oppositions déposées durant l'enquête publique de ce plan de quartier.

Le dossier a ensuite été transmis au Département cantonal pour qu'il procède à son approbation préalable et notifie les réponses aux oppositions adoptées par votre Conseil, ce qui a pour effet d'ouvrir les voies de droit aux opposants non-satisfaits de la réponse reçue et qui souhaitent poursuivre la procédure dans une phase de recours.

C'est ce que les époux Briod (propriétaires d'une des parcelles bordières du périmètre du PQ) ont décidé de faire en date du 23 mai 2017, car ils estiment qu'un des bâtiments du complexe médico-social attendu en ce lieu viendrait trop près de leur limite de propriété.

Les deux audiences menées par la Cour de droits administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal, les 20 novembre et 7 décembre 2017, ont conduit les parties à trouver un accord qui a permis le retrait du recours par les époux Briod.

Le maître de l'ouvrage s'est ainsi engagé à présenter, dans le cadre du projet qui fera l'objet de la demande de permis de construire et pour le bâtiment devant s'implanter à proximité de la parcelle des époux Briod, une implantation de façade qui préserve le plus possible le dégagement visuel et la lumière depuis les fenêtres des recourants ; le maître de l'ouvrage s'est également engagé à

financer la restauration de la capite des époux Briod, qui est en très mauvais état, mais qui leur tient très à cœur.

La Municipalité s'est engagée à veiller à ce que ces deux éléments soient pris en compte par le projet qui sera déposé à l'enquête publique en vue de la délivrance d'un permis de construire.

La solution ainsi trouvée ne modifie en rien le cadre légal du PQ « Chernex Village », qui pourra être légalisé tel qu'il a été adopté par votre Conseil.

Mme la Présidente a reçu un courriel de l'université de Berne concernant un sondage informant que seuls 10 conseillers y avaient répondu. Elle nous demande de bien vouloir y répondre et va demander à l'Université de Berne de renvoyer un lien à tous les conseillers communaux afin qu'ils puissent y répondre à nouveau.

Mme la Présidente lit une invitation à la soirée du Corps de Musique de Montreux-Clarens qui aura lieu les 3-4 février 2018 à l'aula au Gymnase de Burier.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Mme la Présidente remercie la Municipalité pour sa communication écrite et pour son information sur les syndics Riviera.

M. Christian Neukomm : relative au choix de l'investisseur à l'issue de la procédure d'appel d'offres publiée le 7 juillet 2017 en vue de la réalisation du plan partiel d'affectation (PPA) « Les Grands Prés ».

Suite au préavis No 11/2017 et à la décision de votre Conseil du 8 novembre 2017, la Municipalité a poursuivi ses démarches visant à trouver un partenaire financier en vue de la réalisation du quartier « Les Grands Prés » à Baugy.

L'appel d'offres à investisseurs publié le 7 juillet 2017 a permis le dépôt de dossier de la part de neuf candidats en date du 20 octobre 2017. L'analyse de ces candidatures a permis de dégager trois dossiers, qui présentaient une approche de développement telle que souhaitée pour ce quartier et au plus proche des critères contenus dans le cahier des charges.

Les auditions qui s'en sont suivies ont permis à un candidat, le groupe Retraites Populaires SOCIM, de se mettre en évidence. Il a convaincu le comité d'évaluation et la Municipalité, en faisant état de sa large expérience et réputation en matière de construction de quartiers d'habitations, d'une solidité financière avérée, d'un programme de logements permettant de satisfaire l'importante mixité recherchée pour le quartier des Grands Prés, d'une garantie sécurisante par rapport aux modalités de constitution des droits de superficie et du versement des parts de redevance y afférant ; la réalisation du nouveau quartier selon une méthode traditionnelle, avec certification « site à 2000 watts », a également été perçue comme un solide avantage pour la santé de l'économie locale. Le groupe Retraites Populaires SOCIM a également été le plus attractif en termes financiers.

La Municipalité poursuivra la procédure jusqu'à ce que l'attribution du droit de superficie valant droit distinct et permanent (DDP) au groupe Retraites

Populaires SOCIM puisse être soumise à la décision de votre Conseil dans le cadre d'un prochain préavis.

M. Christian Neukomm : communication relative au bâtiment du Théâtre de l'Alcazar et des mesures d'urgence à prendre sur le bâtiment.

En date du 4 octobre 2017, la Municipalité renseignait votre Conseil sur la situation du bâtiment de l'Alcazar et notamment sur les démarches à prendre en vue de la protection de ce fleuron du patrimoine communal, ce à la suite de l'interpellation déposée par Monsieur le Conseiller communal Pierre Rais.

Depuis, la Municipalité et le Département cantonal en charge du patrimoine (le Département des finances et des relations extérieures) ont poursuivi leurs discussions et il en ressort ce qui suit :

- le Département a notifié au propriétaire sa décision d'exécuter des travaux à réaliser d'urgence par substitution au propriétaire ; en effet, l'Alcazar est classé Monument historique (note 1) et la protection des bâtiments classés relève de la compétence du Département ;
- le Département a décidé de procéder à la construction et la pose d'une structure en bois qui permet d'enlever les échafaudages – dont la location est actuellement financée par le Département - tout en assurant la protection du bâtiment pendant au moins 6 ans ;
- visuellement, cette structure sera moins importante que l'échafaudage actuel, mais laissera volontairement une perception « d'ouvrage en travaux », de sorte à éviter que l'on puisse croire que le bâtiment va rester ainsi ad vitam aeternam, s'agissant bien d'une solution d'urgence ;
- ces travaux font l'objet d'une procédure simplifiée au vu de l'urgence de la situation et la Municipalité les autorisera avant la fin de l'année 2017 ;
- les travaux sont entièrement financés par le Département cantonal et ils devraient débuter, sous toutes réserves, au plus vite et donc dès janvier 2018.

La Municipalité et le Département poursuivent par ailleurs les démarches en vue de la finalisation des travaux de réfection complète de ce bâtiment emblématique. Des propositions seront adressées au propriétaire.

La structure provisoire en bois permettra ainsi de protéger l'Alcazar dans l'attente qu'une solution puisse être esquissée pour terminer les travaux de l'entier du bâtiment.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Mme la Présidente a reçu une motion et deux interpellations aux titres suivants:

Motion : FET 2.0 qui sera développée en février 2018.

Interpellation de M. Florian Chiaradia : « Chernex : Quelle attention portée aux usagers du MOB ? »

Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de la possible application du Règlement européen de protection des données de la commune de Montreux.

Elles seront développées au point 11 de l'ordre du jour.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

8.1 sur le préavis No 19/2017 relatif à l'adoption du budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Yanick Hess) ;

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger : le groupe ML souhaite remercier les représentants de la commune de Montreux qui ont porté les préoccupations qu'on avait émises au sein de ce conseil au niveau intercommunal de la CIEHL.

La discussion n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Yanick Hess (PLR), président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité, moins une abstention que la Commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

1. D'adopter le budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL).

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité (4 abstentions)

8.2 sur le préavis No 20/2017 relatif au budget communal ordinaire pour 2018. (Rapp : Mme Irina Gote).

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Yves Nussbaum se récusera sur le 2M2C.

M. Alain Imhof se récusera aussi en sa qualité de membre du Conseil d'administration de la société Centre de Congrès de Montreux SA.

Mme Irina Gote : tout d'abord je tiens à saluer l'excellente collaboration entre notre commission et le Service des Finances. Comme de coutume, 3 séances en plus de la séance de présentation municipale ont été nécessaires à l'étude du budget 2018. Les questions et les demandes de documents ont été très nombreuses. La commission a travaillé dans un très bon état d'esprit et les échanges ont été constructifs.

La commission a à nouveau nommé une sous-commission qui a étudié les subventions allouées à la culture et aux sports. Suite à ces travaux, une recommandation a été formulée dans le cadre du présent rapport.

Après la fin des travaux de la commission, la Municipalité par la voix du Municipal des Finances Pierre RoCHAT est revenue vers nous, afin de nous proposer un sous-amendement concernant l'amendement qui propose de diminuer de CHF 400'000.- la subvention communale de 1 million versée au 2m2c. Comme ce sous-amendement municipal, propose au lieu de diminuer la subvention de 400'000.- d'augmenter les recettes de ce montant, donc de la passer de la colonne de charge, à la colonne de recettes, je me suis permise de consulter par courriel les membres de la commission. 2 membres n'ont pas souhaité se prononcer sur ce sous-amendement, 1 membre s'est récusé et 7 autres l'ont accepté. La Municipalité a dit accepter l'amendement amendé. Je vous en donnerai donc lecture lors de la discussion sur le 3ème amendement de la CoFin.

Mme la Présidente précise que la Municipalité va de son côté déposer un amendement. Nous n'allons pas le traiter comme un sous-amendement mais comme un amendement puisqu'il ne concerne pas la même ligne budgétaire que le premier amendement déposé. Mais effectivement ils vont s'opposer.

M. Alexandre Staeger : de l'avis du groupe ML, le budget pris dans son ensemble est satisfaisant, et ne suscite pas de commentaire général. Tel n'est cependant pas le cas de deux aspects particuliers. D'une part, il est tout simplement inadmissible que notre commune renonce à encaisser un certain nombre de taxes forfaitaires déchets auxquelles sont assujettis les propriétaires de résidences secondaires. D'après les estimations évoquées en commission, ce ne serait pas moins de CHF 900'000.- sur trois ans qui n'auraient pas été encaissés car seuls les propriétaires qui se sont annoncés après de notre administration paient la taxe. Or ce procédé consistant à n'encaisser la taxe qu'auprès des assujettis qui veulent bien la payer n'est assurément pas conforme au principe de l'égalité de traitement. En plus, le priver de notre collectivité publique de quelque CHF 300'000.- par an. A la consternation de ML face à cette situation est d'autant plus grande qu'il est apparu dans le cadre des travaux de la commission que les données récoltées en rapport avec l'exécution de la loi sur l'harmonisation des registres (ces données EVID, EGID) d'identificateur fédéral de bâtiments et de logements sont inutilisables pour déterminer ne serait-ce que le nombre exact des assujettis à la taxe. En effet, le projet finalement adopté, donc de mise en œuvre de la loi sur l'harmonisation des registres, avait été présenté comme offrant une multitude d'opportunités d'application. Encore faut-il bien évidemment qu'une base légale autorise la transmission d'information. Quoi qu'il en soit, des mesures correctrices doivent être prises au plus vite afin de recouvrer le montant des taxes impayées et de facturer les montants qui seraient dus pour les années à venir. D'autre part, la commission de surveillance que constitue la CoFin a mis en exergue le fait que les dossiers de demande et d'octroi de subvention n'étaient pas correctement tenus. Or ce n'est pas la première fois qu'un tel dysfonctionnement est constaté par la commission. La mise en place d'un mécanisme de contrôle est donc à l'évidence nécessaire afin de garantir que les subventions ne soient pas accordées à tort ou en violation du règlement pertinent. ML soutient par conséquent les demandes de la CoFin et mises dans le rapport de cette dernière. Si des mesures correctrices ne sont pas mises en place dans les plus brefs délais, ML ne sera de loin pas aussi clément quant aux comptes comme il le sera pour le budget. Dès lors, le groupe ML entend accepter le budget mais non sans insister sur la nécessité des problèmes qu'il vient d'évoquer.

M. Olivier Raduljica : le groupe socialiste remercie la commission des finances pour son travail et salue que le rapport de la présidente a été accepté à l'unanimité. Je ne répéterai pas les points que j'ai soulevé dans mon intervention préalable lors de notre Conseil de novembre, mais vais me concentrer sur le chapitre traitant des observations de la sous-commission sur l'étude des subventions sport et culture. Notre groupe a été très surpris d'apprendre que certains dossiers de demande de subventions de grosses manifestations soient à ce point incomplets et que des comptes annuels ne soient tout simplement pas demandés ou présentés. Nous comprenons ainsi le sentiment de la CoFin de ne pas être entendue sur ce point malgré leurs demandes répétées. Sachez ainsi que notre groupe réfléchit à revenir en février avec un postulat ou une motion pour améliorer la vision globale, le contrôle et le suivi de ces subventions.

M. Yanick Hess : l'examen du budget peut être un exercice périlleux. Lorsque l'exercice est trop positif, certains voudront apporter une augmentation de subventions, et lorsque le déficit annoncé est conséquent, les amendements de coupe viseront à obtenir l'équilibre. En se rappelant que le budget se base sur des salaires versés en plein, alors que des départs à la retraite ou des absences liées à la maladie ou l'accident réduiront la masse salariale, les amendements discutés en CoFin visent tous à l'équilibre budgétaire. En ce qui concerne la création d'une équipe dite de manifestation, représentant 3,2 EPT, le groupe PLR aurait souhaité que l'entier du projet fasse l'objet d'un préavis spécifique et puisse être discuté. C'est dans ce sens qu'il a demandé de diminuer de CHF 300'000.- le montant des comptes 430.30xx. Après mûres réflexions, nous n'allons pas revenir avec cet amendement, mais nous comptons sur la CoGest pour qu'elle suive de près la mise en place de cette future collaboration intercommunale. Pour le 2M2C, les 4 amendements proposés peuvent être compris comme une réduction de la voilure du navire amiral montreusien, alors qu'il est promis à une réfection prochaine globale. Ne nous trompons pas de cible. Lorsque vous projetez de changer de voiture, vous n'allez pas faire l'économie de ne pas l'entretenir. Le Conseil d'Administration du 2M2C ne va pas demander à la commune d'engager des fonds si cela n'est pas nécessaire ! Pour ces raisons, le groupe PLR refusera les amendements proposés, mais soutiendra le contre-amendement proposé par la Municipalité. Finalement, refuser d'entretenir son véhicule, c'est accepter qu'il faille en changer ! En conclusion, le PLR acceptera le budget 2018 quasiment équilibré.

M. Pierre Rochat : quelques remarques concernant les taxes déchets à facturer aux résidences secondaires. Il ne s'agit pas d'une opération laxiste, et que la commune et la Municipalité s'en moquent et ne fait rien. Ce n'est absolument pas ça. On travaille assidument à la consolidation des listes et la récupération des taxes, à la consolidation des listes et la récupération de ces montants. On y travaille, il nous l'assure. Bien sûr qu'on le fait, il était encore aujourd'hui au bureau du service des finances et il a constaté par des échanges téléphoniques difficiles que c'est en cours mais c'est difficile. Les gens ne paient pas forcément, même s'il n'y a pas de raison que ces gens ne paient pas. En même temps, c'est beaucoup plus compliqué que dans la relation avec le contribuable ordinaire qui est par ailleurs parfois aussi et même compliquée. Donc je vous entends et je vous assure qu'on le fait. Concernant les subventions, là aussi vous avez raison de contrôler souvent, vous savez qu'on a un règlement, que ces choses sont suivies. On le fait et la CoGest pourra s'en occuper et le contrôler, c'est son rôle. Elle doit le faire. Il note juste, et il profite de le

dire publiquement, c'est bien que vous insistiez pour qu'on remette les comptes, il invite tous ceux qui gèrent des structures subventionnées à être très attentif à ça. Il s'agit de présenter des dossiers avec des comptes, des documents et dans les délais. Ces questions-là sont fondamentales donc c'est peut-être l'occasion de le préciser. Mais la Municipalité ne s'assied pas sur ces questions et elle a le souci de les obtenir et globalement et on doit pouvoir obtenir ce contrôle et ces tableaux de bords. Sur la question de la voirie, il note les remarques du PLR, il note simplement que c'est la compétence municipale de répartir les collaborateurs au sein de la commune. Qu'en l'occurrence on est pas en train de se transférer les employés de voirie à l'administration. On transfère des employés de voirie au sein de la voirie. Dans le cadre d'une réorganisation très profitable, il profite de saluer l'engagement du municipal concerné, et de son chef de service qui ont réussi l'opération extraordinaire de mettre en commun la gestion des déchets. Ils le font très bien, ils dégagent des postes disponibles qui peuvent être réengagés dans la gestion des manifestations, ça n'est que bénéfique pour tout le monde. Pour sa part, il ne peut que se réjouir que le PLR ne propose pas d'amendement sur cette question et surtout féliciter et saluer l'administration qui gère correctement les choix à cet égard. Pour le reste, merci à la CoFin pour les échanges agréables qu'on a pu avoir dans le cadre de nos travaux. Et pour la conclusion, mais on n'en est pas encore là, j'espère que vous confirmerez les votes de vos représentants de groupe pour adopter un budget qui est presque équilibré ou en tout cas à peine déséquilibré.

Sous-chapitre 15, culture et loisir

M. Daniel Manzini : suite au préavis sur le Fond Culturel, on a passé de CHF 48.- à CHF 46.50, il y a donc une économie de CHF 1.50 par habitant. Il trouve que dans le budget on doit adapter le montant à celui avalisé par la commission du préavis que M. Depallens présidait. Donc il avait la proposition d'amender et de diminuer le montant budgétisé au compte 150.36.58 de CHF 42'905.-, soit de porter le montant à hauteur de CHF 260'095.- en lieu et place des CHF 2'303'000.-.

Amendement de M. Daniel Manzini

Diminuer le montant budgétisé du compte 150.36.58 de CHF 42'905.-, soit de porter le montant à hauteur de CHF 260'095.- en lieu et place des CHF 2'303'000.-.

M. Pierre Rochat : comme le dit M. Manzini, et il salue sa démarche, c'est un amendement technique puisqu'une décision a été prise dans le cadre de la région de diminuer cette contribution par habitant de CHF 48.- à CHF 46.50. Il attire notre attention sur le fait que dans le cadre des débats qui ont eu cours à ce niveau-là, la plupart voire la totalité des communes qui ont soutenu la diminution, la commune de Montreux n'a pas soutenu la diminution, car on est largement bénéficiaire de ce fond culturel et on trouvait inadéquat de le faire, se sont engagés formellement à réaffecter les montants pour compenser les manques sur les subventions octroyées. Dès lors, il pense que ce serait un mauvais signal d'accepter cette diminution technique. Il nous invite à le refuser parce que ce serait un mauvais signal. Ça permettrait à la Municipalité de disposer de CHF 33'000.- pour assurer des subventions complémentaires si besoin à des organismes qui ne seraient pas dotés comme d'habitude. Il nous invite au nom de la Municipalité à refuser cet amendement.

M. Christophe Privet : il a constaté que la semaine dernière ça a suscité un débat nourri au Conseil communal de Vevey. Est-ce que peut-être vous pourriez en quelques mots et si vous êtes informé nous expliquer pourquoi l'ensemble des montants n'ont pas été utilisés ?

M. Pierre Rochat : n'a pas l'information et comme M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi est absent, il ne peut pas nous renseigner. Il confirme ce qu'il a dit, il y a eu débat et ces montants s'ils sont disponibles seront octroyés dans la mesure où on les conserve dans le cadre du budget à des compensations.

M. Daniel Manzini : a bien entendu M. Rochat. Il part quand même du principe que puisque cette diminution ne donne aucun signal, on adapte simplement notre budget au budget qui sera voté tout à l'heure au point 8.3. Il lui semble cohérent d'utiliser le même montant du budget du préavis 8.3 pour notre budget annuel. Maintenant, ces CHF 43'300.- si on veut les utiliser pour la culture, libre à la Municipalité d'utiliser par des fonds différents et là il n'y voit pas d'inconvénient. Pour la cohérence et la clarté du budget, il lui semble qu'on devrait supprimer ces CHF 43'000.00.

M. Yanick Hess : comprend parfaitement les propos de M. Manzini, par contre on vient de dire au niveau de la CIEHL qu'on trouverait intéressant que les communes du district augmentent l'année prochaine leur participation, il ne sait pas quel signe on donnerait si déjà nous on la diminuait de CHF 1.50 alors qu'on a les moyens de les avoir. Dans ce sens, il nous invite à ne pas soutenir cet amendement.

Amendement de M. Daniel Manzini

Diminuer le montant budgétisé du compte 150.36.58 de CHF 42'905.-, soit de porter le montant à hauteur de CHF 260'095.- en lieu et place des CHF 2'303'000.-.

Vote sur l'amendement de M. Daniel Manzini

L'amendement est accepté par 43 oui, 37 non, 6 abstentions.

Vote sur le sous-chapitre 15, culture et loisir amendé

Le sous-chapitre 15 est accepté à la majorité.

Chapitre 16 – Tourisme

M. Pierre Rochat :

Amendement de la Municipalité

Augmenter le montant budgétisé au compte 161.4362 de CHF 400'000.- soit à hauteur de CHF 525'000.-.

L'amendement suivant est déposé par Monsieur Manzini :

Compte 161.3141 : Mettre au budget CHF 600'000.- au lieu des CHF 900'000.- une réduction de CHF 300'000.-, sur les frais d'entretien du 2M2C.

Cet amendement a été accepté en commission par 5 oui, 4 non, un commissaire s'étant récusé.

M. Michel Zulauf : son intervention ne porte pas sur le fond même des 4 amendements concernant le 2M2C mais ils font état d'une question d'opportunité.

Mesdames, Messieurs, notre Conseil communal de Montreux n'est pas un conclave d'où sort de la fumée blanche ou de la fumée noire. Notre Conseil, c'est la démocratie, c'est Athènes, c'est l'agora, avec tout autour de nous une communauté de citoyens, électeurs et contribuables, à qui nous pouvons donner ce soir par le biais des amendements proposés par la CoFin un signe de vigilance et de compréhension. Car au fil de ces 15 mois prochains, nous parlerons beaucoup de la maison des congrès, du 2M2C si vous préférez. Nous devons nous prononcer sur un important crédit d'entretien et de restauration de ces bâtiments. Nous aurons le devoir de convaincre la majorité d'une population qui peut être versatile, qu'il y a lieu de consentir les moyens qu'il faut à notre vaisseau amiral pour qu'il continue à répondre à nos besoins sur les plans économiques, touristiques et culturels. C'est aujourd'hui que nous préparons les majorités de demain. Chacune et chacun tel que nous sommes au sein de nos groupes respectifs doit être prêt à faire des concessions, devra être prêt à constituer le maillon d'un front uni comme nous avons su le faire pour sauver le marché couvert, comme nous avons su le faire pour l'Auditorium Stravinsky, comme nous n'avons pas su le faire pour l'hôtel de ville. En conclusion, je pense que les amendements au budget sur lesquels nous devons nous prononcer concernant le 2M2C sont l'occasion de construire un front uni qui peut nous permettre d'aller au-devant de grandes victoires.

Mme Geneviève Brunner : le groupe PLR ne soutiendra pas cet amendement.

M. Daniel Manzini : le groupe socialiste soutiendra cet amendement pour les raisons suivantes : il correspond à une certaine logique, M. Zulauf l'a rappelé, on a l'objectif de transformation extrêmement importante dans le Centre des congrès et il s'avère qu'aujourd'hui les montants qu'on a pu voir d'entretien, soit ces CHF 900'000.-, ne sont pas tous forcément nécessaires. Et c'est vrai que par rapport à la remarque de M. Hess, on ne refait pas la peinture de sa voiture si on a décidé de refaire toute la carrosserie. C'est un peu sur cette logique-là que nous sommes partis. Ensuite nous avons quand même évoqué le préavis 2010 dont M. Rochat parlait tout à l'heure. Il est clair que par rapport à ces montants qui figuraient dans le préavis, aujourd'hui ces CHF 900'000.- se justifient peut-être moins et simplement si on fait un retour en arrière, nous avons à l'époque pratiquement CHF 50'000'000.- en plus de trésorerie aujourd'hui on en a moins que CHF 50'000'000.- ce qui veut dire qu'en 7 ans il y a 100 millions de moins. Donc il est clair qu'aujourd'hui nous souhaitons que du côté du 2M2C il y ait aussi un effort qui soit fait. Il ne veut pas résumer ce qui était mis dans le rapport mais on a quand même constaté en CoFin qu'au niveau de l'entretien du patrimoine, que ce soient les routes, les bâtiments, peu de choses sont faites. Et en définitive, le citoyen montreusien attend aussi l'entretien de son patrimoine et en définitive le Centre des congrès doit aussi accepter que si on serre la ceinture sur l'entretien de notre patrimoine, le centre des congrès se sert également la ceinture.

M. Alain Huys : va dire non pour cet amendement. Simplement du fait qu'un budget, c'est prévoir une somme, ça ne veut pas dire qu'il faut tout de suite tout le dépenser. Deuxièmement, pour le 2M2C, le lifting est nécessaire et imposé. Il se rallie aussi à un commissaire qui dit : le budget d'un immeuble public est aussi une partie de la responsabilité civile. Il se permet de rajouter, il l'a expérimenté dans le canton de Berne, il n'y a pas si longtemps, une entreprise qui a prévu des sacrés investissements, des rénovations, et en même temps, ils ont commencé à diminuer

leurs charges d'entretien en conséquence, à la fin c'était bien plus cher. Pour cela il dit non.

M. Yanick Hess : par rapport aux propos de M. Manzini, il comprend bien mais il pense qu'actuellement il n'est pas question de refaire la peinture de la voiture, il s'agit, d'être sûr que les pièces essentielles du véhicule fonctionnent bien. Le jour où la batterie ne fonctionne pas et la voiture ne part pas, et que le centre des congrès doit être opérationnel, il a des doutes quant à son fonctionnement. Il pense que l'investissement est nécessaire sur ce type d'objet.

M. Caleb Walther : tout d'abord, à titre personnel, il regrette que nous n'ayons pas pu avoir l'occasion de pouvoir présenter directement à la CoFin les raisons de ce budget qui est ordinaire mais qui est sur des postes qui sont nécessaires à la vie courante du bâtiment. En effet, ces questions sont arrivées le lundi matin, même s'il y avait un échange de document précédemment, les questions sont arrivées lundi matin, elles ont été traitées par la sous-commission en charge des subventions du sport et la veille de la dernière séance de la CoFin. Ils s'y sont mis trop tard ce soir pour entrer dans des détails, quelles sont ces dépenses qui arrivent à ce montant évalué à CHF 900'000.- ? Comme écrit dans le rapport, il y a déjà un tiers qui sont des contrats d'entretien, type ascenseurs, escalator, système Sprinclair etc. Bien sûr qu'on peut dire qu'à terme on devra les dénoncer, mais cette année on ne peut pas les dénoncer. Notre but et c'était un peu ce qui évoquait M. Hess, notre but est que ce bâtiment il fonctionne jusqu'au bout et le bout ce n'est pas comme il est précisé dans le rapport de dire que à peine dans 24 mois, 36 mois d'une réfection totale du bâtiment, c'est dans au moins 42 mois et ce n'est absolument pas une réfection totale du bâtiment. Mais pendant tous ces mois on doit avoir le fonctionnement optimal de ce bâtiment et complet. Je vous rappelle que l'idée est de commencer les travaux après une édition du festival de jazz. Si on parle que de ça, encore 4 éditions. Mais tous les autres événements, nous souhaitons pouvoir les organiser là-dedans. Ce qu'il veut dire, c'est qu'il y a CHF 300'000.- de contrats d'entretien. De fait, on divise maintenant par cet amendement par 2 l'argent à disposition pour réparer, et il parle bien de réparer, ce n'est pas des investissements, c'est de la réparation du bâtiment au quotidien. Alors j'ai bien entendu les propos de M. Zulauf, oui il faudra avoir un front uni pour défendre ce projet. Mais ce qu'on décide aujourd'hui c'est de diviser par deux l'entretien possible à réparation possible du bâtiment pour cette année, avec le risque que certains événements ne puissent pas avoir lieu, que certains espaces ne soient pas fonctionnels, si la ventilation ne marche pas, après c'est quand même problématique, si le monte-charge est en panne, c'est problématique et c'est ces éléments-là dont on parle maintenant. Ce n'est pas en lien avec les travaux et ça il croit que c'est très important à comprendre. Ce qu'évoquaient MM. Hess et Manzini par rapport à l'exemple de la voiture. On n'est effectivement pas en train de discuter de la peinture d'une voiture qui va être vendue, détruite ou repeinte. On est en train de parler des éléments du moteur, du fonctionnement parce qu'on souhaite utiliser ce bâtiment jusqu'au bout. Encore une fois, il ne nous apparaît pas utile d'aller plus en détail maintenant mais de vraiment comprendre que si vous décidez de voter cet amendement, ce sera le fonctionnement du 2M2C jusqu'au début des travaux qui sera en compromis et il y aura aucun impact sur les travaux mêmes. La Municipalité vous invite donc à refuser cet amendement.

M. Christophe Privet : ne savait pas si sa présidente allait intervenir sur ce petit point, il le fait en sa qualité de vice-président. Je ne peux pas pour laisser dire et accepter que la sous-commission vient vers vous en dernière seconde pour poser des questions sur le 2M2C. Il tient ici à vous préciser ici que la CoFin vous a demandé des documents extrêmement précis le lundi précédent l'entretien de la sous-commission, à savoir le grand livre du 2M2C, ainsi que les annexes que la commission avait demandées, ces documents ont été reçus le mardi. Ils ont été étudiés par certains commissaires au moment qu'il leur a semblé opportun, notre rdv était fixé à 14 h. Que nous recevions les réponses à 8h, à 3h du matin ou à minuit avant notre round ne changeait rien puisque les questions on vous les a posées lors de la rencontre tel que c'était prévu. Donc il tient ici à corriger ce que vous avez dit, nous avons l'ensemble des renseignements nécessaires, nous avons eu le grand livre, nous avons eu vos explications orales, nous avons eu celles de votre chef de service qui connaissait aussi bien que vous le dossier. Donc il souhaitait rectifier ce point afin de ne pas laisser de sous-entendu traîner dans ce débat.

M. Caleb Walther : il a dit que nous n'avons pas eu l'occasion de présenter ces éléments devant la CoFin. Nous avons certes transmis les documents reçus, à savoir ceux qui sont prévus au budget, nous avons reçu le lundi une série de questions par courrier électronique et à peu près en même temps, nous avons reçu un courriel de votre part annonçant que la sous-commission en charge des subventions sportives souhaitait aborder ces questions avec nous. Oui, nous avons eu un court échange en fin de cette séance-là, par exemple pour prendre le fait qu'il y avait une demande autour des contrats d'entretien (CHF 300'000.-), nous avons donné un document, celui-ci sauf erreur la question n'a pas été poussée. Il ne sait pas si la CoFin a ensuite reçu ce document. Ce qu'il dit, ce n'est pas en contestation, vous avez également raison sur le fait qu'il y ait des questions posées, documentées et transmises simplement ni le municipal en charge ni le chef de service en charge n'a eu l'occasion d'explicitier et de discuter directement avec la CoFin.

Mme Irina Gote : si elle comprend bien, M. le Municipal Caleb Walther exprime le regret de ne pas avoir été entendu par la commission dans son ensemble. Mais elle tient à rappeler à la Municipalité et aux membres de ce Conseil que nous avons un calendrier des séances qui est fixé avec la Municipalité. Ces séances se déroulent sur un laps de temps de deux semaines, que les séances ont lieu le lundi soir et le mardi qui suit tout de suite après, ce qui fait que c'est impossible une fois le calendrier déterminé de trouver encore des autres moments pour siéger pour des autres sous-commissions. Le choix de la commission a été de créer une sous-commission sur les subventions à la culture et au sport. Il n'a pas été décidé de créer une autre sous-commission parce qu'il n'y avait pas le temps nécessaire pour le faire. Elle rappelle aussi que nous ne sommes que des miliciens. Mais par contre nous avons discuté au sein de la commission, effectivement nous souhaitons pouvoir bénéficier de davantage de temps pour pouvoir nous organiser mieux et peut-être effectivement travailler davantage en sous-commissions, une, voire deux, peut-être trois ça dépend des sujets. Elle remercie déjà la Municipalité qu'on puisse regarder notre nouveau planning et d'avoir davantage de temps.

M. Christophe Privet : un petit complément à l'égard de M. Walther puisqu'il insiste. M. Gfeller a fait la démarche. M. Gfeller avait son petit problème des 3,2 EPT, il a souhaité venir à la commission, il a pris contact avec la présidente et il est venu. Une

semaine avant, encore une fois, et vu le nombre de documents qu'on nous a demandés, peut-être que vous auriez dû vous alerter. Moi je vais arrêter là M. Walther, il estime que la sous-commission et ses collègues ont fait les choses comme elles devaient être faites et comme la CoFin lui a donné mandat.

M. Tal Luder : une partie du groupe UDC s'abstiendra sur cet amendement. Il est un peu déçu des non-compléments de la part de notre Municipal de dire qu'il n'a pas les détails, je veux bien, mais Il trouve la réponse un peu légère quand même surtout quand on voit comment tourne la discussion.

M. Caleb Walther : ce qu'il a dit, les détails ils les connaît, il les a, il n'a pas pu les présenter à la CoFin, il peut nous lire le fichier maintenant mais il croit que ce n'est pas le travail de ce plénum ce soir d'aborder contrat par contrat un fichier qu'il peut nous montrer si nous le souhaitons, il peut nous le lire si nous le souhaitons mais il croit que ce n'est plus le travail à faire ce soir. C'est ça qu'il disait. Il ne disait pas qu'il n'avait pas du tout les détails, mais pas connaissance de comment on est arrivé à ce budget demandé de CHF 900'000.-. Qu'on soit au clair.

M. Pierre RoCHAT : pour clarifier les choses, il doit le faire puisqu'il était le seul représentant de la Municipalité à être en permanence en contact avec la CoFin et à travailler avec elle, qui a bien fonctionné, il faut admettre d'un point de vue purement factuel qu'on a convenu dans la relation de nos travaux de faire venir M. Caleb Walther en fonction du débat qu'on avait sur la problématique de voirie. Par contre, il n'a pas été convenu de demander de faire venir M. Walther. M. Gfeller a été invité, par contre pas M. Walther. Il se doit de préciser ça et ensuite il y a l'évolution du dossier qui fait qu'on s'est retrouvé à la fin pour voter ces amendements. Ben voilà, on ne peut que regretter ça, il faut qu'on améliore ces rapports d'une manière que ce soit plus clair que tout de suite la CoFin dise qui elle veut entendre. Mais il prend aussi la critique en disant que lui il aurait dû tout de suite sentir ou dire qu'il fallait faire venir M. Walther. Il note juste, pour la clarté des choses, que les 4 amendements, la rafale des 4 amendements sur le 2M2C est venue à la dernière séance. Lui il aurait pu faire suspendre les travaux de la commission et faire venir M. Walther. Il aurait pu mais c'est quand même un peu compliqué de travailler dans ces conditions. Lui, il nous invite à entendre les remarques de M. Walther, il y a besoin de ce budget d'entretien parce que le bateau doit fonctionner absolument. Il nous invite à refuser cet amendement. C'est parfaitement raisonnable. Il faut qu'on puisse conserver le budget du dossier.

Mme la Présidente constate que tout le monde veut améliorer les rapports et espère que ce sera chose faite pour l'année prochaine.

Amendement déposé par Monsieur Manzini :

Compte 161.3141 : Mettre au budget CHF 600'000.- au lieu des CHF 900'000.- une réduction de CHF 300'000.-, sur les frais d'entretien du 2M2C

Vote sur l'amendement Manzini

L'amendement est refusé par 20 oui, 54 non, 13 abstentions.

Amendement suivant déposé par Monsieur Privet :

Compte 161.3185 : Réduire la somme de CHF 350'000.- à CHF 200'000.-, donc CHF 150'000.- de moins.

Cet amendement a été accepté en commission par 5 oui, 4 non et un commissaire s'est récusé.

Mme Geneviève Brunner : informe que le groupe PLR ne soutiendra pas cet amendement.

M. Alain Huys : il dira de nouveau non. Pourquoi ? Parce s'il ne se trompe pas, au budget 2017 c'était marqué CHF 384'000.- et un commissaire revient pour dire que au 16 novembre 2017, on a besoin que de CHF 190'000.-. C'est un budget, on prévoit une somme, cela ne veut pas dire qu'il faut tout dépenser. Voilà le résultat. Au moins ça laisse à la Municipalité un fond de marge de manœuvre dans ce sujet.

M. Caleb Walther : très brièvement et dans la logique de l'amendement précédent, la municipalité vous invite ne pas accepter cet amendement. En effet pour les travaux où le suivi est toujours pour cette partie quotidienne, exploitation du bâtiment, ces honoraires sont nécessaires. Il précise encore que l'état actuel, quand on dit qu'il y a CHF 190'000.- qui ont été dépensés pour rappeler ou informer que la personne qui exerçait ce travail précédemment est décédée en début d'année et donc naturellement il y a eu une époque où il n'y avait plus personne ou moins de personnes disons pour suivre. Et il a fallu reconfier ce mandat à une nouvelle équipe qui suit là aussi l'entretien. Il aimerait clarifier les choses, il y a une séparation complète entre les honoraires qui sont délivrés aux ingénieurs ou aux architectes dans le cadre de l'étude d'avant-projet pour les travaux, ça c'est sur le compte préavis, le préavis de 3 millions que vous aviez accepté et les frais dont on parle ici sont sur le suivi de l'entretien du bâtiment pour les divers honoraires ou études qui doivent être faites. C'est d'autant plus important pour revenir sur le débat de la voiture et de la peinture, qu'on ne souhaite pas faire des travaux qui seraient absurdes en regard des travaux qui arriveront. On ne veut faire que ce qui est nécessaire pour l'exploitation et le maintien de la valeur de ce bâtiment jusqu'aux travaux. Il nous invite au nom de la Municipalité à refuser cet amendement.

Vote sur l'amendement

L'amendement est refusé par 26 oui, 49 non, 12 abstentions

L'amendement suivant est déposé par Madame Huber :

Compte 161.3653 - diminuer la subvention communale de CHF 400'000.-.

Cet amendement a été accepté en commission par 5 oui, 4 non et un commissaire s'est récusé. Et c'est là que nous avons un amendement municipal.

Amendement de la Municipalité

Augmenter le montant budgétisé au compte 161.4362 de CHF 400'000.- soit à hauteur de CHF 525'000.-.

M. Pierre Rochat : il répète ce qu'il disait tout à l'heure au moment du dépôt de cet amendement, il s'agit bien très clairement d'un contre-amendement technique par rapport à l'amendement déposé par la commission. A quelque part c'est vrai que

l'observation des résultats du CCM SA laisse à penser que logiquement les résultats pourraient être bons et qu'il pourrait y avoir rétrocession. C'est comme ça que c'est précisé dans le préavis de 2010, si le CCM SA atteint le montant des prévisions prévues, il rembourse une part de la subvention, tout ou partie de la subvention. Clairement c'est purement technique. On a entendu, d'accord vous voulez que ces CHF 400'000.- soit actés, alors mettons-les en recette, c'est ça qui est juste. Il faut les mettre en prévision de recettes et non pas en diminution de charges. Donc il nous invite à accepter l'amendement municipal contre l'amendement de la commission et ensuite à vous de juger s'il y a lieu de l'accepter au final ou pas.

M. Christian Bécherraz : c'est la première fois qu'il entend qu'une Municipalité pose un amendement à un conseil communal. Il ne croit pas que c'est valable dans le règlement. Il veut faire une proposition à la commission, à la présidente de la commission mais poser un amendement il ne pense pas que c'est valable.

Mme la Présidente lit l'article pour mettre tout de suite tout le monde d'accord. L'article 122, alinéa 4, lettre c : peuvent proposer des amendements et des sous-amendements les commissions chargées d'examiner les propositions portées devant le conseil, les membres du conseil, la Municipalité. Les amendements et sous-amendements doivent être déposés par écrit avant d'être mis en discussion. Donc cet amendement est tout à fait recevable.

M. Alexandre Staeger : de même que M. Bécherraz, il se permet d'intervenir sur une question de procédure mais pas la même, il n'a pas très bien compris comment cet amendement était arrivé ? Il entend par là il n'est pas dans le rapport, il n'a pas vu la Municipalité le déposer par écrit maintenant.

Mme la Présidente précise qu'il a été déposé par écrit là.

M. Alexandre Staeger : donc il a été écrit maintenant. C'est mieux écrit que lui alors il n'a rien à dire.

M. Christophe Privet : dans le préambule au budget avant d'arriver aux amendements, Madame la présidente de la CoFin a informé le Conseil communal qu'elle a donc procédé après environ une semaine à un envoi d'une information électronique sur la demande de la Municipalité de pendre connaissance de ce sous-amendement proposé. Il a été dit aussi tout à l'heure lors de l'instruction au budget que deux commissaires n'avaient pas rendu réponse de façon électronique. Et que les autres commissaires avaient répondu de manière favorable. Il précise ici un point, la première des choses, que les choses soient au clair, cette façon de procéder une fois que la CoFin a terminé ses travaux et est en rédaction de rapport, il va de soi qu'elle ne peut pas changer ces votes. Cette procédure n'est pas tout à fait correcte. On avait déjà eu le même petit problème avec le plafond d'endettement, ceux-ci étant, Il est affiché au tableau le véritable vote, celui qui est officiel, le seul et l'unique, que tous les votes électroniques ne changeront jamais rien puisque c'est pas prévu dans les procédures. Donc ce n'est pas parce que par 5 oui et 4 non que cet amendement ait été accepté. Il tenait ici à préciser que ce qui avait été dit en préambule était plutôt un sondage d'opinion plutôt qu'un vote. Car ces procédures n'existent pas dans notre règlement et dans la loi sur les communes. Il aimerait que à l'avenir si on pouvait éviter ce genre de chose, ce serait agréable.

La Présidente pense que nous sommes d'accord.. On a pris acte de ce que vous venez de dire.

Vous avez à l'écran l'amendement déposé à la CoFin et vous avez l'autre amendement municipal déposé à ce jour. La Présidente va les opposer. Ceux qui sont pour garder l'amendement déposé à la CoFin, qui est le premier vote déposé, votent oui ; ceux qui préfèrent garder l'amendement municipal votent non.

Vote sur l'opposition des amendements

L'amendement municipal est accepté par 62 non.

M. Christophe Privet : souhaite en l'occurrence puisque c'est une dernière possibilité d'un conseil communal, faire le budget. Il remercie ses collègues qui font des petites remarques peut-être de se les faire dans leur tête. Ceci étant, Madame la Présidente, quel est l'intérêt à présent de voter ce qui est proposé par la Municipalité ? Très franchement, cet amendement ayant vidé l'amendement de la CoFin, donc la CoFin proposait de pas verser l'argent au 2M2C donc c'était une sorte de coupe. Or ici nous avons maintenant par cet amendement inversé les choses. Donc on va dire au 2M2C vous devrez nous verser CHF 400'000.-. Il s'excuse mais il le sait depuis deux ans. C'est clair que le 2M2C va faire des bénéfices, il n'y a pas photo. On le savait, on est au clair là-dessus. 2^{ème} des points, imaginez que vous votez cet amendement et que le 2M2C n'a que CHF 200'000.- ? M. Rochat va faire quoi, il va venir vers nous et il va dire : écoutez le conseil communal vous avez dit on doit prendre CHF 400'000.- mais vous voyez c'est une société anonyme. Moi je n'ai pas de pouvoir sur cette société. Je ne suis que municipal, je suis pas administrateur et ça c'est la réalité. M. Rochat, M. le Syndic, et tous nos autres municipaux, ils sont à la commune de Montreux, ils ne sont pas la société anonyme, je vois pas comment je peux ordonner à M. Rochat et à la ville de Montreux d'aller chercher CHF 400'000.- au 2M2C. Soyons francs, soyons clairs, soyons précis. Pourquoi je vous dis ça ? Parce que vous pouvez le voter. Vous pouvez le refuser. De toute façon ça ne changera rien. Et 2^{ème} des points, le préavis que nous avons voté en 2010, c'est ce qu'il prévoyait comme mécanisme, donc la Municipalité a été très maligne ce soir, il l'en félicite, elle a réussi. Voilà, c'est juste ce qu'il souhaitait être au clair avec le fait que vous l'acceptiez ou vous le refusiez. L'amendement final ne changera strictement rien parce que je connais M. Rochat, il viendra avec d'excellentes nouvelles au mois de juin sur le 2M2C qui le reversera conformément au préavis de 2010 avec un bénéfice.

M. Yanick Hess : en cohérence avec ce que j'ai déjà dit en entrée, je vous propose de refuser cet amendement municipal.

M. Pierre Rochat : vis-à-vis de la déclaration de M. Privet, il aimerait attirer notre attention sur le fait que nous sommes engagés par un serment, et qu'on présente ce budget en toute bonne foi, et en regard de la loi et en regard des résultats qu'on a. En l'occurrence vous avez argumenter en disant qu'on pouvait diminuer la subvention parce que de toute façon le centre de congrès aurait des disponibilités donc en regard de ça et en regard du préavis sur les flux financiers, c'est vrai qu'on peut constater ça donc on peut raisonnablement admettre qu'il y aura CHF 400'000.-, une somme de cet ordre-là, qui devrait nous être ristournée. Au même titre d'ailleurs que l'on sait que l'ASR dépense pas tout son argent, d'autres structures amènent des ristournes. Ce

contexte-là fait que ce n'est pas déraisonnable, M. Privet on vous a entendu, on peut mettre CHF 400'000.- qui diminue le déficit en recette. Il comprend le PLR qui finalement persiste en disant que suivant le budget, rien que le budget, tout le budget. Merci beaucoup, on en est très touchés. Cela dit, on a déposé un contre-amendement qui est conforme à la réalité de CHF 400'000.- en recette. Il pense que conformément à l'opposition qui a été faite précédemment, il pense qu'il faut l'accepter. En regard des flux proposés dans le cadre du préavis 2010. C'est ça le respect des règles du préavis de 2010 qui autorise à mettre des CHF 400'000.- aux recettes. Il nous invite à suivre la position de la Municipalité.

La Présidente précise que vous avez accepté l'amendement municipal. Vous avez encore le choix de ne pas l'accepter et de voter la ligne budgétaire telle que présentée dans le préavis. Elle va opposer ces deux choses, ceux qui votent pour l'amendement municipal votent oui, ceux qui votent pour le budget initial votent non.

Vote sur l'opposition des amendements

L'amendement municipal est accepté par 53 oui, 19 non, 16 abstentions, dans le budget présenté.

L'amendement suivant est déposé par Madame Menzi :
Compte 161.3803 : supprimer les CHF 43'000.-.

Cet amendement a été accepté en commission par 5 oui, 4 non et un commissaire s'est récusé.

M. Pierre Rochat : il peut comprendre la CoFin dans son examen qui finance cette proposition. Il se raccroche au fameux préavis sur les flux financiers. C'est en fonction de cette mécanique-là que le solde après le compte d'entretien doit amener CHF 43'000.- aux provisions. Donc voilà, c'est le budget municipal, il défend la position municipale, à vous de juger.

Vote sur l'amendement

L'amendement est accepté par 40 oui, 37 non, 12 abstentions.

Vote sur tout le chapitre 16 tel qu'amendé

Le chapitre 16 tel qu'amendé est accepté par 86 oui, 3 abstentions.

M. Pierre Rochat : pour vous informer qu'au terme de ce travail budgétaire, le déficit projeté et budgété de la commune est passé de CHF 2'838'300.- à CHF 2'352'200.- à vérifier en fonction des deux amendements à la baisse de charge de deux fois CHF 43'000.- environ et une augmentation de recettes de CHF 400'000.-. La Municipalité vous invite à accepter ce budget.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote (SOC), président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

1. D'approuver le budget communal ordinaire pour 2018, tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité (90 oui, 1 abstention).

8.3. sur le préavis No 21/2017 relatif au budget 2018 du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. Yves Depallens) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Yves Depallens (PLR), président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

1. d'approuver le budget 2018 du Fonds culturel Riviera, tel que présenté.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité (80 oui, 1 non, 8 abstentions).

8.4 sur le préavis No 22/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'915'000.- au maximum pour l'aménagement de la Grande-Place à Clarens sous déduction d'une donation d'un montant de CHF 1'000'000.- et de CHF 1'761'000.- au maximum pour la requalification de l'espace public de la rue du Grammont et de l'avenue des Pléiades ainsi que la réfection de la partie Ouest de l'avenue Alexandre-Vinet. (Rapp : M. Michel Posternak) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess : Clarens et Glion se ressembleront-ils avec leur place ?

Dans les deux lieux, l'idée est centenaire.

Dans les deux lieux, des projets participatifs ont donné l'occasion aux habitants de s'exprimer.

Dans les deux lieux, la baisse du nombre de places de parc à fait réagir lors du dépôt du projet.

Dans les deux lieux, l'idée de tous se retrouver dans un lieu convivial est un moteur. Pour le groupe PLR, nous accueillons avec bienveillance ce préavis de la place de Clarens. Espérons tout au moins qu'un équilibre des places de stationnement puisse être trouvé de façon intelligente, sans dénaturer le projet, afin que le généreux donateur de 1 million puisse voir prochainement l'aboutissement de cette place. Il serait fort dommageable de trop demander et que l'entier du projet tombe à l'eau, et que Clarens se retrouve comme Glion, sans place malgré les montants votés par le Conseil Communal.

Mme Anne Saito : les Verts vont approuver avec bonheur ce projet et tiennent à souligner par la même occasion leur satisfaction que la Municipalité assume la réduction des places de parc en bordure de la plus grande place de Clarens qui va être aménagée. Nous nous réjouissons que la population clarensienne puisse profiter d'une belle place toute neuve et nous remercions le généreux donateur anonyme.

M. Patrick Grognez : il déclare ses intérêts : je suis président de l'Association des intérêts de la Clarens.

Lors du Conseil Communal du 8 novembre dernier, je prenais la parole au nom de l'AIC pour féliciter les acteurs et me réjouir de la construction de la Grande Place au centre de Clarens.

Le 16 novembre 2017, lors de la séance de commission chargée de l'étude de ce préavis, je faisais partie des commissaires ayant refusé l'amendement déposé par Mme Geneviève Brunner, d'autoriser la Municipalité à supprimer 20 places de parc puisque ce projet avait été mis à l'enquête public et qu'aucune opposition n'avait été déposée.

Les diverses discussions et interpellations des habitants de Clarens qui ont suivi me poussent à croire que la population n'est pas au courant de ce qui est réellement projeté aux abords de cette Grande Place. L'article du 24 Heures du 8 novembre 2017 a clairement inquiété les habitants de Clarens par rapport aux suppressions des places de parcs.

Le comité de l'AIC a pris position concernant ce projet, notre vice-Présidente, Geneviève Brunner reviendra plus précisément sur ce point lors de son intervention.

A ce jour, j'ai obtenu plusieurs documents sur les anciens projets présentés à la population. J'ai également discuté avec des personnes ayant suivi les ateliers participatifs et séances d'information à la population. Selon leurs dires, le nombre de place de parcs supprimées ne correspond pas entre les divers projets présentés.

Le projet initial de 2002 mentionnait clairement sur les plans la conservation de l'ensemble des places de parc sur les trois routes adjacentes au projet.

Néanmoins, il faut se rendre à l'évidence, qu'il sera de plus en plus difficile d'obtenir, dans le futur, une place de parc pour chaque habitant d'un appartement au centre-ville devant son logement. Je suis pour la limitation des véhicules dans les villes et leur parcage dans les P+R avoisinants. Mais ceci pour autant que le nombre de places de parc soit suffisant. Or, ceci n'est clairement pas le cas à Clarens.

Des solutions existent sur le P+R existant mais également par la mise en sens unique de certains tronçons de route et l'aménagement de places de parc en épis. Par exemple, un sens unique direction montant de la Rue du Grammont avec des places de parc en épis côté Est. Un sens unique à l'Avenue Alexandre Vinet entre la Rue du Léman et la Rue du Grammont avec des places en épis coté Lac. La suppression d'une des deux voies de circulation entre l'Avenue Jean-Jacques Rousseau et la Rue

du Grammont permettrait une augmentation des places de stationnement également à cet endroit.

Je ne peux terminer mon intervention sans remercier la Municipalité et les services pour les démarches qu'ils ont entreprises par le passé avec la population par le biais d'ateliers participatifs. J'appuie également les démarches actuelles avec la Migros, la clinique CiC, les CFF pour le P+R de la Gare ainsi que les réflexions pour la réorganisation du P+R du Pierrier. L'augmentation de place de parcs de ces deux P+R est déjà nécessaire. Il est donc urgent de trouver des solutions pour une augmentation importante des places de stationnement à Clarens sans péjorer l'esthétisme de la place projetée.

Vous l'aurez tous bien compris, je reste impatient de voir se réaliser cet espace de verdure au centre de Clarens, mais opposé au projet tel que présenté avec la suppression des 52 places de parcs.

Mme Geneviève Brunner : je tiens à préciser que je ne m'exprime pas en tant que présidente du groupe PLR, mais bien en ma qualité de vice-présidente de l'Association des Intérêts de Clarens. Ce qui m'amène à déclarer une nouvelle fois mes intérêts.

En préambule, il me semble important de dire que l'Association des Intérêts de Clarens ne s'oppose pas à l'aménagement d'une Grande Place au centre de Clarens. Bien au contraire, le Comité de l'Association des Intérêts de Clarens s'est toujours mobilisé pour que Clarens ait sa Grande Place. Cependant, au vu de la situation déjà passablement tendue relative à la problématique du manque de places de parcage au centre de Clarens, le Comité de l'AIC s'oppose à l'unanimité à la suppression prévue des 52 places de stationnement qui bordent la Grande Place. Ceci d'autant plus que le Comité de l'AIC a récemment reçu une pétition qui a rassemblé 292 signatures en quelques jours. Ce texte exprime en quelques lignes le souci des habitants de Clarens. Je vous en donne lecture :

« Nous sommes des habitants de Clarens. Nous avons appris par la presse que la réalisation de la nouvelle place près de la Migros va provoquer la disparition de 52 places de parc pour les voitures. Comment vont faire les habitants du quartier pour continuer à parquer ? Il manque déjà beaucoup de places de parc en ce moment. Par notre signature, nous demandons de pouvoir conserver ces places de parc dont nous avons besoin. »

Le comité de l'AIC relève que la Municipalité a fait part de son intention de compenser une partie des places de parc qu'elle a prévu de supprimer, notamment sur les P+R du Pierrier, de la Gare de Clarens et de Chailly. Pour autant, ces propositions ne convainquent pas le Comité de l'AIC. En effet la solution du P+R de Chailly n'est pas pertinente pour une raison évidente, à savoir la distance ; le Pierrier n'offre pas une garantie suffisante en raison de sa forte occupation lors des nombreuses manifestations qui ont lieu à Montreux et à Clarens ; le P+R de la gare semble à priori un peu moins problématique mais se trouve tout de même à une certaine distance non négligeable de la Grande Place et représenterait nécessairement un coût nouveau pour les usagers ou pour la commune. De plus ces différentes solutions éventuelles ne compensent pas la totalité des places dont le préavis prévoit la suppression.

D'autre part s'il est vrai que la mode consiste, à tort ou à raison, à chasser les voitures des centres-villes, celle-ci ne vaut pas pour Clarens. En effet, malgré ses 10'000 habitants et bien que la place se situe plus ou moins en son centre, Clarens reste avant tout un grand quartier d'habitation et qui plus est de forte densité. Si durant la

journee, il est très difficile de trouver une place de parc, le soir cela devient impossible et représente un véritable problème pour les habitants du quartier. J'en veux pour preuve le grand nombre d'habitants en liste d'attente pour l'obtention d'un macaron de parcage. De plus, les parkings souterrains sont pleins, sans compter que la location d'une place de parc mensuelle représente un coût non-négligeable pour beaucoup de familles qui bien souvent déjà ont de la peine à boucler leurs fins de mois.

De ce fait, le Comité de l'AIC tient à préciser qu'il peut comprendre la démarche esthétique mais estime que les besoins réels et pressants des habitants de Clarens doivent primer. Ces derniers nous ont clairement fait connaître ce besoin de places de parc et le Comité de l'AIC souhaite que leurs voix soient entendues et prises en considération.

Voilà pourquoi, au nom du Comité de l'Association des Intérêts de Clarens, je dépose l'amendement suivant en vue de le soumettre au vote de votre Conseil.

Il s'agit d'ajouter aux conclusions du rapport un point 1a qui décide :

Amendement de Mme Geneviève Brunner :

D'autoriser la Municipalité à supprimer au maximum 20 places de parc autour de la Grand-Place si nécessaire, en compensant la totalité des places supprimées dans un périmètre raisonnable au centre de Clarens tout en maintenant le ratio actuel entre places de parcs payantes et places de parc avec macarons.

M. Franco Meichtry : le groupe UDC ne soutiendra pas ce préavis, en cause les règles urbanistiques de base ne sont pas respectées. Par contre, nous sommes prêts à soutenir l'amendement Brunner. Et seulement en cas d'acceptation de ce dernier, nous soutiendrons ce préavis.

Montreux possède sa Place du Marché, avec son parking, son marché couvert, sa place en dur, libre de toute construction qui se prêtent à merveille à toutes les activités dictées par un agenda bien rempli.

Clarens possède à nouveau sa grande place, certes amputée d'un tiers, place herbeuse, d'un usage beaucoup plus souple, très appréciée des habitants de Clarens et des villages environnants.

C'est comme ça, depuis la nuit des temps, chaque ville, bourg ou village possède sa place permettant d'organiser tous les événements traditionnels ou occasionnels pour le bien de ses habitants.

Il a suffi de l'article dans la presse « Clarens aura sa place du village rêvée depuis 2014 » pour que l'inquiétude et la désapprobation des habitants de Clarens se manifestent. Une pétition circule, certes elle manque de formel, mais quelle spontanéité, quelle citoyenneté, quel esprit d'appartenance à cette ville de dix mille habitants.

Le groupe UDC soutient cette pétition et informe l'Assemblée communale de sa teneur, un texte court mais exprimant un souci quotidien et récurrent :

« Nous sommes des habitants de Clarens.

Nous avons appris par la presse que la réalisation de la nouvelle place près de la Migros va provoquer la disparition de 52 places de parc pour les voitures.

Comment vont faire les habitants du quartier pour continuer à parquer ?

Il manque déjà beaucoup de place en ce moment.

Par notre signature nous demandons de pouvoir conserver ces places de parc dont nous avons besoin. »

A cette pétition, notre Conseil doit réagir. Le groupe UDC soutiendra l'amendement Brunner et le préavis. Dans le cas contraire, notre parti s'organisera pour que les besoins quotidiens de nos concitoyens soient respectés.

Cet amendement correspond à la demande du souverain ! Et pour rappel, nous sommes censés les représenter par notre Conseil.

Cet amendement est d'une très bonne logique et ne coûte pas plus cher aux contribuables montreusiens.

M. Vincent Haldi : le groupe ML votera ce préavis, la réalisation de la grande place de Clarens constitue un atout indéniable pour Clarens même si certains aspects esthétiques nous apparaissent très discutables, notamment en termes de mobilier urbain, apparemment les personnes âgées ne seront pas les bienvenues sur cette place puisqu'elles n'y trouveront pas de bancs confortables. Nous précisons que la majorité du groupe appuiera l'amendement de Mme Brunner. Nous sommes très étonnés que la Municipalité n'ait pas trouvé un arrangement en accord avec la Migros, ou avec la clinique Amida concernant les places et pour revenir en ce qui concerne la Migros, elle a réalisé une réalisation à Clarens, elle a bénéficié de beaucoup d'avantages en termes d'urbanisme, il est très étonnant que la Municipalité n'ait pas réussi à trouver un accord avec la Migros. Quant au P+R de Chailly, on s'étonne aussi de la suppression de ce type de places de parc. Est-ce qu'il y a une volonté de fournir des abonnés aux différents parkings communaux qui ont de la peine à trouver preneur ?

M. Olivier Raduljica : le groupe socialiste voit avec plaisir cette étape du projet CLARENSsemble arriver à bout touchant après celle la Maison de Quartier il y a déjà 2 ans. Comme le mentionne le rapport, attendue depuis près d'un siècle par les habitants de Clarens, l'aménagement de cette Grande Place viendra compléter l'offre d'infrastructures de détente et de divertissement à disposition de la population.

Notre groupe soutiendra à une large majorité l'amendement de Mme Brunner pour préserver une partie des places autour de cette place. Nous comprenons la volonté d'éloigner les voitures du centre mais ces places représentent des places de proximités très importantes pour les nombreux habitants qui ne sont pas propriétaires. De plus, les contreparties proposées sont loin de nous convaincre. Mettre quelques places au P+R de Chailly est-ce vraiment une proposition sérieuse ? Combien de semaines par années le parking du Pierrier est-il fermé pour cause de manifestations ? Nous comprenons les préoccupations des habitants qui s'expriment au travers de cette pétition et pensons que la proposition de la vice-présidente des Intérêts de Clarens est cohérente.

M. Vincent Tshopp : ce qui m'a frappé en commission, c'est qu'on parlait du P+R de Clarens donc il ne sait pas pourquoi tout le monde parle de Chailly, alors que c'est Clarens et tout le débat est faussé par rapport à ça parce que si effectivement les gens s'imaginent qu'ils doivent aller parquer à Chailly, ça ne fonctionne pas. Mais effectivement s'ils imaginent qu'ils doivent seulement aller parquer à la gare de Clarens, côté aval, certains seront même plus près de chez eux, et au moins c'est vrai que visuellement on mettra les voitures au même endroit et on libérera un espace visuel au niveau de la place qui sera d'un esthétisme certain. Et ça il pense que c'est un détail et qui fausse largement le débat ce soir. Et il pense qu'il faut vraiment reprendre l'analyse et réfléchir chacun ce qu'on veut parce que les places de parc ne sont pas supprimées à destination des 50 places, ce qui a été largement bien expliqué

en commission donc il pense sérieusement qu'il faut sérieusement reréfléchir aux opposants ou à cet amendement pour se poser la question de l'emplacement de ce P+R qui sera, il le répète, à Clarens, et non pas à Chailly.

M. François Cardinaux : il fait référence au rapport au conseil communal et dans la page 5 de 7, il y a la volonté d'utiliser un certain nombre de places du nouveau P+R de Chailly. C'est donc marqué dans le rapport, ce n'est pas une invention.

M. Alain Huys : faisait partie de cette commission, il voudrait mentionner qu'il comprend tout à fait M. le Président et Mme la Vice-Présidente de l'AIC, si cet amendement passe, qu'est-ce que ça va avoir comme conséquence ? On va repousser de deux-trois ans la réalisation de ce projet, il y aura encore des coûts complémentaires. Il se rallie aussi à Monsieur le Municipal, comme M. Neukomm qui a certifié cela aussi.

M. Tal Luder : page 5 sur 7, on parle et du P+R de la gare de Clarens et du P+R de Chailly.

Mme Anne Saito : elle veut juste souligner que nous avons abondamment parlé de ce sujet pendant la commission. Il lui semble que M. Neukomm nous a assurés que le parking de la clinique n'était pas complètement occupé et qu'il y aurait peut-être aussi l'opportunité de trouver des places de parc à l'intérieur de ce même parking. Pour ça, elle va voter contre l'amendement de Mme Brunner parce qu'il lui semble qu'il y a des solutions de trouver des places de parc qui sont pas très éloignées voire très proches de la place où nous éliminons quelques places de parc.

M. Christian Neukomm : la Municipalité vous remercie des éléments que les uns et les autres ont apporté à ce débat d'entrée en matière fort riche ayant trait au projet de réaménagement de la Grande Place.

Sur la base desdits éléments, ainsi que des arguments et faits annoncés par l'un ou l'autre des partis ou intervenants de ce soir, la Municipalité vous informe qu'elle a pris la décision de ne pas combattre l'amendement Brunner.

En effet, les recherches d'opportunités afin de trouver de nouvelles zones de parcage sur le centre de Clarens s'avérant difficiles à garantir en très peu de temps, nécessitant tout de même une nouvelle analyse fine des circulations d'une part, et, d'autre part, suite à la non-entrée en matière de la Clinique CIC de mettre à disposition des places de parc en soirée et le week-end pour les habitants de Clarens dans leur parking en ouvrage (selon un courriel reçu mardi matin), suivant en cela la position de la Migros quant aux mêmes non-mises à disposition (ce qui a été reconfirmé en début de semaine), il ne nous reste effectivement plus que 2 potentiels : le P+R Clarens Gare (marquage de 24 places nouvelles) et du Pierrier (création d'une zone macarons destinée aux habitants de Clarens d'un potentiel approximatif de 20 places). Ces deux opportunités sont relativement faibles à proposer en remplacement des 52 places qui vont disparaître aux abords de la Grand-Place... C'est trop peu compte tenu des besoins avérés dans le centre du bourg.

De plus, la Municipalité est soucieuse de maintenir les excellentes relations tissées de longue date tant avec l'Association des intérêts qu'avec les habitants et commerçants de Clarens, avec lesquels ce projet est destiné. Il faut noter que cette problématique de perte de places de parc suscite de vives réactions, quand bien même il a été validé par deux fois lors de deux enquêtes publiques conclues sans aucune opposition.

La Municipalité entend donc ces remarques et va procéder de manière à ce que dite problématique ne vienne pas entacher le vote de ce préavis visant à la création d'une Grande Place conviviale et ouverte à tous, tant attendue par toute la population de Clarens depuis plus de cent ans, issue de la synthèse des réflexions des habitants lors de la tenue des ateliers participatifs du projet Clarensensemble, et qui correspond, nous le pensons toujours et encore, à un très beau projet fédérateur. Il ne fait d'ailleurs nul doute, suite aux réactions entendues ce soir et tout au long de ces dernières semaines, qu'il convainc également votre autorité ainsi que les habitants de Clarens.

S'opposer à l'amendement, c'est en effet risquer de partager le Conseil communal et de donner à ce beau projet rassembleur des connotations négatives, ce qui nous paraît mal venu.

En ce qui concerne la suite des opérations, et si l'amendement Brunner est accepté ce soir, il s'agira de mener rapidement et sans désespérer les études qui permettront la compensation de ces places dans le centre de Clarens et aux abords de la place, de manière à répondre à cet amendement. Cela ne semble pas trop difficile à réaliser, et de plus à moindre coûts, pour un montant restant de compétence municipale s'agissant des compléments à apporter (adoptions, soumissions, géomètre, marquage des places).

Nous devons procéder à une nouvelle mise à l'enquête publique complémentaire d'un nouveau projet quelque peu remanié et ne concernant que les aspects de places de parc sur le pourtour de la place, si tant est que quelques-unes soient encore nécessaires à ces endroits afin de compléter le dispositif, et tout en respectant la volonté de ne pas « encadrer » à nouveau la place de voitures sur les 3 côtés...

Un délai raisonnable de 4 à 6 mois sera nécessaire à la validation de cette nouvelle enquête, et sans opposition, les travaux pourraient ainsi commencer à la rentrée des vacances d'été pour une fin des travaux à l'automne 2019... C'est l'engagement à prendre pour que cette place se réalise en coordination et cohésion totale avec la population de Clarens.

Mme Susanne Lauber Fürst : nous venons de consulter sur internet le site Parkopédia qui parle du P+R à Clarens qui actuellement aurait 47 places de parc déjà qui est gratuit la nuit et qu'un abonnement à l'année aujourd'hui coûte CHF 500.- et par mois CHF 50.-. Ce sont des sommes totalement raisonnables pour des places dans un centre-ville. Elle s'imagine que ces informations sont correctes pour Parkopédia. Pour les places de parc supplémentaires qui sont prévues, vous avez parlé de 24, est-ce que ces places seront également CHF 50.- par mois qui est une somme totalement raisonnable ou avec macaron ce sera gratuit ? Comment planifiez-vous la chose ? Peut-être que ça répond partiellement aux inquiétudes des habitants.

M. Christian Neukomm : le P+R de Clarens-Gare en fait il s'agirait d'une extension sur la partie ouest de la gare qui correspondrait à un marquage nouveau de places de parc. Sur les anciennes voies de délestage des voies de marchandises. Ceci se ferait en collaboration avec les CFF qui ont d'ores et déjà donné leur aval avec une mise à disposition moyennant des conditions à définir d'entente avec eux en respectant et c'est aussi une volonté des CFF de ne pas aller chercher de la concurrence de prix entre 2 ou 3 P+R sur la même zone. On aurait dans le fond le même principe de financement et puisqu'il a la parole, il rappelle que le petit hiatus sur le P+R de Clarens et au P+R de Chailly l'explication vient de la manière suivante, c'est que la nouvelle politique de stationnement que nous allons bientôt débattre au sein de la

Municipalité nous donne l'envie de revoir les conditions d'attribution des P+R en question de distance entre le domicile et le P+R. A ce jour, il y a une trentaine de personnes qui bénéficient d'un P+R mais qui par exemple habitent Vevey et qui prennent leur voiture pour faire 4 km, se parquer à Clarens puis prendre le bus pour faire un ou deux arrêts. Ça c'est quelque chose que nous souhaitons abolir pour laisser justement des places P+R réellement utiles pour des gens qui viennent de loin. Et cette diminution si vous voulez du nombre d'abonnements pourrait faire l'objet d'une privatisation, d'une zone qui serait protégée pour du parcage unique et simple et puis il y a aussi la volonté d'utiliser maintenant un P+R de Chailly qui fonctionne mais qui n'est pas encore plein et pour lequel on a un vrai potentiel de développement avec des lignes de bus à 10 minutes en heure de pointe et une partie des utilisateurs du P+R de Clarens pourrait être réacheminé sur le P+R de Chailly. C'est peut-être ce qui a créé la mal-compréhension.

M. Tal Luder : remercie M. Neukomm pour les bonnes nouvelles et les compléments d'information et aimerait avoir une précision. S'il comprend bien à présent, nous n'allons pas pouvoir maintenir les 52 places mais, en suivant l'amendement s'il passe, il y aura un maximum de 20 places, donc ceci a été déterminé pour le centre de Clarens. Mais la Municipalité va quand même aller vers les mesures de compensation citées à la page 5 en plus de ces places du centre-ville ? Etant donné que par exemple à la rue de la Baye, l'envers de la gare, il y a déjà des problèmes de stationnement alors qu'on n'a pas encore supprimé de places ?

M. Christian Neukomm : bien sûr, si l'amendement Brunner est validé ce soir, nous allons retrouver les 32 places que l'amendement souhaite mais sans pour autant renoncer à élaborer et à développer les deux postes qui ont été cités soit le P+R de la gare de Clarens ou de mettre à disposition sur la zone du Pierrier des zones de parc aussi. Donc ça fera, si tout se passe bien, un plus en termes de places de parc sur Clarens.

Mme Irina Gote : pour sa part, elle tient à féliciter la Municipalité pour cette déclaration, elle est très heureuse de constater qu'elle est très à l'écoute des habitants de Clarens, de leurs préoccupations et leurs besoins et elle est heureuse de constater qu'elle privilégie le bien-vivre ensemble à l'esthétique donc elle remercie la Municipalité.

M. Bassam Degerab : il a décidé de prendre la parole car il habite Clarens. Il a aussi une voiture et ça fait depuis 2006 qu'il est à Clarens et franchement il constate que la question de la problématique des voitures ne fait qu'augmenter parce qu'il faut être honnête, les habitants de Clarens ont de plus en plus tendance à n'avoir plus qu'un seul véhicule et que tous les bâtiments pratiquement ils ont des places de parking souterrain ou des parkings interne donc le fait qu'il y ait un certain nombre de places qui vont manquer ne vient pas du fait qu'il n'y a pas assez de places mais plus on en fait des places de parc, plus le besoin va être à Clarens parce que les habitants ne veulent pas renoncer à ce confort-là. Il en est un. Parfois il tourne en rond pour trouver une place de parc mais il tourne en rond pas parce qu'il n'a pas de place de parc interne mais c'est simplement parce qu'il y avait une 2^{ème} voiture. A partir du moment où il a renoncé et trouvé d'autres voies, la problématique a été réglée. Accepter l'amendement Brunner, signifie de repousser la date de la mise en place de cette place que tout le monde attend. M. Neukomm rappelle qu'un nouveau préavis devrait

nécessairement être proposé. Il vient de dire qu'il y a une mise à l'enquête donc il est clair que le projet va être retardé. Avec la construction de l'EMS de l'ancien immeuble Béard, il y a des places qui ont été supprimées parce qu'il y a des travaux ben les gens de Clarens se sont adaptés et on n'a pas entendu des gens qui se plaignent. Sincèrement il trouve que les places qui sont proposées et qui compensent. C'est vrai qu'il va manquer 15 places d'écart. Mais si la Municipalité elle l'a toujours fait même par le passé, quand il y avait des besoins de mettre en place des places supplémentaires s'il en est possible, elle le faisait. Donc il ne voit pas pourquoi on devrait lier ça pour faire passer ce préavis. Il votera contre cet amendement. J'habite à Clarens et pourtant il tient plus à la place de Clarens qu'au parking.

M. Alain Imhof : juste pour préciser, il lui semblait avoir compris de la part du remarquable Municipal Neukomm que la prolongation du délai ne serait que de 4 à 6 mois. Donc en fait c'est un faux débat que M. Degerab entame sur cet amendement ce soir. D'abord il souligne la solidité de la Municipalité de prendre acte des désirs populaires d'avoir des places de parc en suffisance dans cette agglomération et il pense que cet amendement est vraiment un idéal pour faire favoriser la prise en considération de ce rapport et ce préavis. Il nous invite à approuver l'amendement de Mme Brunner.

M. Vincent Tschopp : c'est effectivement 4 à 6 mois s'il n'y a pas d'opposition et ça on n'en sait rien.

Amendement de Mme Geneviève Brunner :

1a. d'autoriser la Municipalité à supprimer au maximum 20 places de parc autour de la Grand-Place si nécessaire, en compensant la totalité des places supprimées dans un périmètre raisonnable au centre de Clarens tout en maintenant le ratio actuel entre places de parcs payantes et places de parc avec macarons.

Mme Anne Saito : ce qui lui apparaît maintenant, c'est qu'elle ne va pas accepter un tel amendement car elle ne sait pas ce que c'est dans un périmètre raisonnable. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça ne veut rien dire finalement. Elle comprend que les gens ne veulent pas aller jusqu'au P+R de Chailly mais elle aimerait bien que ça soit au moins déterminé de manière plus tangible.

La Présidente précise dans un périmètre raisonnable au centre de Clarens.

Vote sur l'amendement de Mme Geneviève Brunner

L'amendement est accepté par 69 oui, 16 non, 6 abstentions.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Michel Posternak (PLR), président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions, amendées :

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de la Grand-Place à Clarens et de requalification de la rue du Grammont et de l'avenue des Pléiades ainsi que la réfection de la partie ouest de l'avenue Alexandre-Vinet ;
- 1a. d'autoriser la Municipalité à supprimer au maximum 20 places de parc autour de la Grand-Place si nécessaire, en compensant la totalité des places supprimées dans un périmètre raisonnable au centre de Clarens tout en maintenant le ratio actuel entre places de parcs payantes et places de parc avec macarons ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'676'000.00 au maximum ;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311 ;
6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 « réserves générales pour investissements futurs », après déduction de la donation d'un montant de CHF 1'000'000.00 ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées à la majorité (87 oui, 1 non, 3 abstentions)

Mme Geneviève Brunner : au nom du Comité de l'Association des Intérêts de Clarens, je tiens à remercier la Municipalité d'avoir non seulement entendu les habitants de Clarens mais aussi de s'être engagée à répondre favorablement à leur demande en maintenant le nombre de places actuelles et elle se réjouit que cette grande place puisse se faire, qui sera sans doute un lieu extrêmement convivial.

8.5 sur le préavis No 23/2017 relatif à l'octroi d'une subvention annuelle de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation à Montreux du tournoi international de tennis de table « ITTF Europe Top 16 Cup », à financer par un crédit complémentaire au budget 2018 et à porter au budget des années 2019 et 2020. (Rapp : M. Roland Rimaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Roland Rimaz : pour signaler un défaut technique dans son rapport puisqu'au terme de ce rapport ne figure pas une conclusion telle que présentée par le préavis

municipal. Il vous prie de l'en excuser. Selon le résultat, il relira les conclusions en page 8 du préavis.

La discussion est ouverte.

M. Angelo Giuliano : le groupe PLR est favorable à l'accueil d'événements sportifs d'envergure à Montreux, événements qui confèrent à la commune une image positive et dynamique. Les exemples récents tels les championnats d'Europe d'escrime en 2015 et de taekwondo en 2016 ont montré que la capacité de la commune à héberger des compétitions majeures est reconnue au niveau international. La subvention objet du présent préavis vise à soutenir l'organisation d'un tournoi européen de tennis de table à Montreux en 2018, 2019 et 2020. En marge de cette compétition, un forum réunissant les représentants des 266 clubs de Suisse se tiendra dans un hôtel montreusien. Les retombées médiatiques et économiques sont évidentes et contribueront à accentuer la vocation sportive de la ville de Montreux. Le comité d'organisation mandaté pour l'organisation des trois prochaines éditions de ce tournoi est composé d'une équipe expérimentée et motivée. Sa volonté est d'implanter cette compétition d'importance à Montreux pendant cette période. Et éventuellement plus longtemps en cas de succès. C'est pourquoi le préavis porte sur l'attribution d'une subvention sur trois années. Ce qui permettra à la Municipalité, selon son appréciation en fonction du bilan de la première édition, en accord avec la règlement sur l'attribution des subventions communales et bien sûr sur l'étroite surveillance de la CoFin et de la CoGest, cela permettra donc à la Municipalité d'octroyer un soutien aux organisateurs pour deux années supplémentaires et cela sans devoir passer par un nouveau préavis porté devant cette assemblée et sans devoir ainsi entamer une partie de ping-pong avec le Conseil. L'amendement proposé en commission visant à limiter la subvention à la seule année 2018 est à notre avis au mieux inutile au pire dangereux. Car il instaure un climat de méfiance de principe. Vis-à-vis du comité d'organisation qui a besoin de garanties dans la durée pour obtenir d'autres subventions ou l'appui de nouveaux sponsors. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR vous invite à refuser l'amendement en question et accepter les conclusions de ce préavis sans modification.

M. Christophe Privet : les propos de son préopinant étaient intéressants à plusieurs titres et il souhaite lui répondre la chose suivante. C'est que je crois que le sport, la culture et tout convient à tout le monde et il ne croit pas que ce que soit une exclusivité PLR à vouloir défendre les manifestations d'ordre international. Preuve en est, c'est qu'aujourd'hui il est devenu un grand fan du Volley Master parce qu'effectivement cette manifestation, par les documents comme nous l'avons vu par ce que nous avons constaté, est parfaitement bien gérée et on peut se faire une idée sur les bilans de plusieurs années. Pour revenir au ping-pong, tout de suite les grands mots. Manque de confiance au comité, on ne va pas pouvoir faire la manifestation, c'est une grande manifestation internationale. Il rappelle qu'il y a juste 32 concurrents. Déjà pour commencer. Ceci étant, encore une fois, ML et il croit que ses collègues de commission n'ont pas du tout été opposé à ce qu'on fasse un essai avec cette manifestation. Pour preuve, on a accepté le préavis. On l'a juste amendé pour une année. Pis alors tout de suite, ses collègues, encore une fois, parce que ça permet de montrer que les autres commissaires au fait, nous le sport on s'en fout, la culture on s'en fout et au fait on s'en fout de tout. Mais particulièrement à l'international. Absolument pas. Encore une fois, on souhaite faire notre travail pourquoi ? Parce que

le rapport de la CoFin et particulièrement de sa sous-commission, moi j'invite mon collègue à relire les pages 4 et 5 de la CoFin, où, il s'excuse, il est indiqué que les subventions ne sont pas toujours gérées comme elles devraient l'être. Moi c'est ce que je lis. Ce n'est pas lui qui l'a fait, il a été voté, vous l'avez accepté ce soir. Alors pour revenir à la problématique du ping-pong, premier problème qu'il y a eu puisque vous parlez de méfiance, chers collègues, histoire de laisser à penser que nous sommes méfiants sur tout et qu'en conséquent de quoi on ne veut rien, etc. Cette méfiance, s'il y en a une, il y a déjà eu un premier élément qui ressort du rapport d'ailleurs, le groupe politique UDC avait demandé les comptes des deux dernières années. On reçoit un e-mail de la Municipalité qui nous dit : écoutez malheureusement ce n'est pas la même association, juridiquement ils sont séparés alors on peut pas vous donner ces deux années. OK on prend note. On avance un peu, ah mais donc tiens qui est dans le comité ? Et bien les mêmes personnes qui étaient dans l'ancienne association et on n'a pas pu nous donner les comptes. On continue encore à avancer dans le dossier, et on commence un peu à mettre la pression dans la commission et tout à coup on nous dit : ah mais vous savez il y aura peut-être CHF 10'000.- de plus parce que l'ancienne association il lui reste CHF 10'000.- alors ils vont les verser à la nouvelle. Mais excusez-nous, on a cru qu'il n'y avait pas de relation juridique entre l'une et l'autre. OK, après comme dit, on prend note c'est réglé. La réponse n'a peut-être pas convaincu tout le monde, peu importe. S'ensuit que quand on fait une analyse de ce préavis, tout se passe quasiment dans un seul et unique hôtel et bien entendu un hôtel de grand luxe. Alors ceci encore une fois ne me pose aucun problème, les organisateurs qui veulent aller dans un 2 étoiles ou dans un 5 étoiles ça l'importe peu. Ce qui l'inquiète, c'est que par contre la ville pourrait donner une subvention de CHF 150'000.- au total en ayant pas eu entre-deux un bilan de la manifestation. Qui d'entre vous a un bilan de la dernière manifestation que nous avons votée ? Personne. Seulement arriver aux chiffres avons-nous obtenu ce qu'on attendait, il n'en sait rien, vous n'en savez rien non plus. Là en l'occurrence comme c'est noté dans le rapport des personnes se sont posés des questions, c'est des hôtels de grand luxe etc. On voit qu'une bonne partie des sponsors part dans ces hôtels-là donc ne financera même pas la manifestation en soi etc. Nous simplement commission ce qu'on a dit ce n'est pas de la méfiance tel que vous cherchiez à le faire entendre pour nous faire passer pour de vilains petits canards, c'est que ça fait plusieurs fois qu'en terme de subvention il y a des problèmes, ça fait trois ans que la CoFin demande à pouvoir gérer un peu ce problème, c'est pas le cas. Donc l'amendement de CHF 50'000.- peut dire en substance ben voilà cette année allez-y vous avez notre confiance et l'année prochaine vous ferez comme tout le monde un rapport, vous fournirez vos comptes, vous ferez ce que vous avez à faire et vous reviendrez devant une commission du Conseil communal et vous développerez en conséquent de quoi vos arguments pour qu'on puisse, alors pourquoi pas vous verser une subvention pour cette fois-ci qui pourrait aller jusqu'à 3 ans. Voilà pour cette première partie ça lui semble important de préciser les choses, ce n'est pas une histoire de méfiance c'est une histoire de faire déjà avancer un peu le dossier. Et puis aussi encore une fois, nous sommes la seule ville à accorder trois ans de subvention. Le canton c'est une année, vous devez retourner au canton après une année avec vos comptes, votre rapport, etc. Et vous devez recommencer le processus. Il veut dire les sponsors, imaginons que nous continuons à soutenir mais que le canton de Vaud, pour des raisons X, Y ou Z dit : ah ben non, nous on soutient plus, il ne croit pas que ça change le problème. Encore une fois le canton et les autres institutions financent une année et nous Montreux nous finançons pour trois ans. Alors déjà là aussi on

peut se poser la question pourquoi cette façon de faire ? Il nous invite par logique aussi avec les travaux de vos commissaires de la CoFin à accepter l'amendement de la commission pour fournir à cette manifestation la possibilité de se tenir normalement et par la suite simplement le Municipal reviendra en commission pour faire une réévaluation.

M. Olivier Raduljica : le groupe socialiste soutiendra l'amendement de M. Privet à une quasi majorité. Il nous semble important que nous puissions nous déterminer s'agissant d'un premier tournoi de tennis de table à Montreux au-delà de la première édition sur la base de données consolidées.

Mme Bibiana Streicher : elle fait partie de cette commission mais elle aimerait quand même signaler qu'on n'était pas tous d'accord sur les propos de M. Privet. Donc personnellement elle ne soutient pas cet amendement. Elle trouve important aussi que ce genre de manifestation puisse aller de l'avant. Et c'est un besoin de pouvoir se projeter plus loin.

M. Caleb Walther : tout d'abord la Municipalité salue le très bon accueil qui est fait à ce préavis car ce qu'on constate à la lecture de la commission et les propos tenus ce soir, c'est qu'il n'y a aucune contestation mais au contraire une compréhension parfaite sur la pertinence de pouvoir accueillir à Montreux un tournoi de tennis de table de cette importance. Et ça il croit que ça mérite d'être salué et c'est bien là la priorité. Maintenant sur le préavis en lui-même, très brièvement rappeler que si effectivement c'est un hôtel haut de gamme qui hébergera la majorité des personnes présentes, c'est parce que cet hôtel, du fait qu'on est dans une situation creuse a fait des offres tout à fait attractives sous forme de sponsoring et c'est pour ça que globalement le bilan financier pour les organisateurs est bon. A relever qu'une partie des personnes, celles qui viennent pour les délégations lors du congrès la paieront eux-mêmes. L'autre chose, quand on dit qu'il y a qu'à Montreux qu'on vote des subventions sur trois ans, ce n'est que partiellement vrai. Pour rappeler qu'on a été dire en commission, c'est que par exemple à Lausanne il n'y a aucun préavis ou presque aucun pour des subventions de ce type-là. Le seul préavis qui a eu lieu l'année dernière, à la dernière législature par exemple pour le sport c'était Gymnestrada qui était une subvention de CHF 500'000.-. Les autres subventions ont éventuellement été traitées dans le cadre du budget mais en aucun cas jamais de la manière aussi transparente que celles qu'on fait à Montreux en faisant un préavis qui explique en détail le projet ainsi que le budget. Il se permet de revenir sur l'amendement. La Municipalité évidemment vous incite à ne pas l'accepter. Pourquoi ? C'est que certains disent d'une part on nous n'a pas donné les documents. On a demandé les comptes des dernières éditions. Alors ça c'est quelque chose qu'il assume à titre personnel. Pourquoi ? Lors de la demande de M. Tal Luder au conseil communal, sur le dernier PV, le souhait est de pouvoir comparer avec les précédents résultats avec la future édition 2018 à Montreux. Or, étant entendu que c'est deux tournois certes organisés par des personnes identiques, mais d'ampleur totalement différente avec un budget deux fois plus petit et un autre statut au niveau européen, il apparaissait peu pertinent de transmettre ces documents et de lancer la comparaison vue que visiblement il y avait un risque d'incompréhension entre le fait que c'était pas du tout le même tournoi, pas du tout la même ampleur. Et ça nous semblait nécessaire de pouvoir expliquer ça en commission plutôt que de transmettre ces documents au risque d'être analysés de manière erronée. Maintenant, si cet amendement est

accepté, encore une fois pour la Municipalité est là c'est d'avoir pu soutenir déjà une première édition pour une première année de ce tournoi. Maintenant il y a une question on va dire technique pour la Municipalité, à quel moment est-ce qu'on peut déposer le nouveau préavis ? Est-ce que c'est suite aux comptes ou est-ce qu'il faut après attendre le budget que l'équipe de bénévoles ait relancé la machine et dans ce cas-là arriver de nouveau un peu tard en cours d'année. Ça c'est une question qui se posera en Municipalité, ce n'est pas le plus gros problème et en tout cas celui qu'on souhaitait lever en proposant une subvention déjà pour trois ans c'est simplement que comme ça les organisateurs font le travail tel qu'il est promis que le tournoi se déroule normalement et dans une certaine sérénité notamment en dialoguant avec les sponsors et les fournisseurs pour cette visibilité-là. Et c'est vraiment parce que si on reconnaît que ce tournoi est pertinent ça semble juste d'accorder cette facilité aux organisateurs. Il revient encore en détail sur cette visibilité sur trois ans mais de dire que c'est faux de dire qu'on signe un chèque en blanc, c'est parce que vous le savez la Municipalité analyse année après année les subventions, il n'y a aucune subvention, même si elle figure au budget qui est promise et pour l'anecdote il dirait effectivement M. Privet dit il faut lire le rapport de la CoFin qui montre qu'il y a des problèmes au niveau de la gestion, d'une part vous en avez voté que les conclusions et je me permets de lire je n'ai pas l'extrait en entier, du rapport de la sous-commission des sports, qui relève l'excellente tenue du dossier de subvention par le service de M. Caleb Walther. C'est signé par M. Christophe Privet. Nous vous invitons à ne pas soutenir cet amendement et à voter pour les trois ans à venir sachant que la Municipalité et l'office du sport fera son travail d'analyse des subventions.

M. Tal Luder : pense que ce n'est pas à vous d'interpréter le fait que la demande des commissaires est pertinente ou pas. On demande des documents donc soit on peut les avoir ou on ne peut pas les avoir. Si ce n'est pas pertinent de discuter, il faut venir en commission avec et expliquer pourquoi ce n'est pas pertinent. Mais non venir au dernier moment en disant que finalement c'est possible. Ainsi il n'y aura plus ce cas de figure.

M. Christophe Privet : moi, force est de constater M. le Municipal c'est que la mauvaise foi ne vous étrangle pas. Alors déjà le rapport il n'est pas signé Privet mais signé Tal Luder.

Mme la Présidente interrompt M. Privet et lui demande de retirer ces propos.

M. Christophe Privet : avec plaisir si ce n'est qu'il attend de M. Walther un minimum de respect pour les travaux que font les miliciens en semaine et ils doivent prendre congé. Donc déjà pour le rapport de la sous-commission, il est signé Laurence Siéro, Christine Menzi et Christophe Privet, ça c'est le premier des points. Le deuxième des points, M. le Municipal je vous rappelle qu'on a eu un gros problème avec les chiffres pour la location des skis scolaires, c'est marqué dans le rapport de la CoFin et deuxième des points nous n'avons contrôlé que trois dossiers chez vous alors que CT a eu droit à un contrôle un peu plus poussé. Ceci étant, M. le Municipal, M. Luder vient de me couper une partie de l'herbe sous les pieds à savoir qu'effectivement que ce n'est pas à la Municipalité tout le temps de décider ce qu'elle veut remettre. Les commissaires ont fait des demandes extrêmement précises, elles étaient pas là et puis en ce qui concerne le fait de à quelle date cette manifestation, là en l'occurrence la Municipalité devra revenir auprès du Conseil vous la savez comme moi, on en a

déjà parlé en commission, il va peut-être nous le rappeler encore une fois, c'est avec plaisir qu'il le fait, cette manifestation se passe au début d'année, ils ont le temps, en tout cas 8 mois pour pouvoir faire leurs comptes, leur petit rapport. Où on est c'est que le rapport de la dernière manifestation que nous avons soutenue, le trail, à savoir le rapport vous est arrivé il y a quasi 3-4 semaines après la manifestation, les comptes avec, etc. C'est la preuve que quand un organisateur veut et souhaite qu'on continue à le soutenir, il est capable d'apporter les documents. Et il nous rappelle que de toute façon cette manifestation comme toutes les autres d'ailleurs qui sont subventionnées par le canton. Si rapport est contre ou pas fourni en heures, égal pas de subvention. Donc de toute façon le rapport de la manifestation les comptes devront être donnés s'ils souhaitent avoir une subvention au canton. Donc s'ils peuvent le donner au canton, ils peuvent le donner à la ville de Montreux. Voilà M. Walther c'est aussi simple que ça. Et en dernière rescousse, comme vous l'avez dit, il resterait éventuellement la commission des finances. D'ailleurs ça a été rappelé au tout début par son collègue PLR lorsqu'il a fait son intervention.

M. Caleb Walther : il remercie M. Privet d'avoir retiré ses propos car je n'ai fait que de citer un document, il n'a qu'une photo de ce document. Il ne voit ce qu'il y a à faire d'un milicien ou pas. Il lit un document qu'il a signé comme quoi vous relevez que la gestion des subventions a été excellente. Maintenant vous parlez d'une autre question effectivement comme ça y figure dans le rapport de la CoFin, M. Julien Chevalley était en vacances et nous n'avons pas pu donner des précisions sur une question qui n'était pas forcément annoncée sur la quantité de skis qui étaient propriété de la commune. Mais sur les subventions, il ne faisait que lire le rapport de la sous-commission et c'était signé notamment par vous. Mais je n'ai que votre signature après ça ne change rien. Ce qu'il rappelle c'est qu'il est vrai que nous allons de toute façon faire une analyse que nous allons respecter le règlement de ces subventions si on nous donne pas les documents, nous ne fournirons pas ces subventions même si le Conseil communal refuse l'amendement et vote donc durant trois ans. Et ce que j'ai dit, c'est seulement une question, suite aux comptes ça peut venir très vite ou une fois que l'équipe de bénévoles a relancé la machine et à nouveau un budget l'année suivante. Vous savez qu'il est souvent différent d'organiser une première édition des suivantes et c'est pour ça qu'à juste titre et réflexion, mais encore une fois et il s'excuse de se répéter, la priorité pour la Municipalité en proposant cette subvention sur trois ans, c'est de faciliter l'avis des organisateurs et bénévoles notamment en contactant les sponsors et les autres personnes qui se lancent en sachant qu'il y a déjà une certaine visibilité.

Amendement de Christophe Privet

1. d'octroyer en 2018 une subvention annuelle de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation à Montreux du tournoi international de tennis de table « ITTF Europe Top 16 Cup » ;
2. de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 50'000.- au budget 2018 sur le compte No 170.3653 « subventions » ;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet

Vote sur l'amendement

L'amendement est refusé par 39 oui, 42 non, 9 abstentions.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

M. Roland Rimaz (SOC), président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

1. d'octroyer en 2018, 2019 et 2020 une subvention annuelle de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation à Montreux du tournoi international de tennis de table «ITTF Europe Top 16 Cup » ;
2. de voter à cet effet un crédit complémentaire de CHF 50'000.- au budget 2018 sur le compte No 170.3653 « subventions » ;
3. de porter un montant de CHF 50'000.- sur le compte No 170.3653 «subventions» des budgets 2019 et 2020 ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité (64 oui, 11 non, 14 abstentions).

8.6 sur le préavis No 24/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'246'500.- au maximum pour le renouvellement de dix véhicules utilitaires, trois machines diverses, deux remorques de transport et l'acquisition d'un nouveau tricycle électrique et d'une nouvelle remorque de transport par prélèvement sur provision pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts. (Rapp. : M. Olivier Muller).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Olivier Müller (PLRL), président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler dix véhicules utilitaires, trois machines diverses, deux remorques de transport et à acquérir un tricycle supplémentaire électrique et une nouvelle remorque de transport, comme décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'246'500.00 au maximum à comptabiliser sur le compte 9146.1330;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. de couvrir partiellement l'amortissement de l'achat des véhicules par le solde du compte No 9281.800 "Renouvellement de véhicules";
6. d'amortir le solde du renouvellement et l'achat des nouveaux véhicules par les comptes d'amortissement des véhicules (3313);
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité (78 oui, 1 abstention).

9. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

- 9.1 No 25/2017 relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 2'400'000.- en faveur de la FACEME, Fondation pour l'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs, en vue de consolider leur crédit hypothécaire et d'une subvention exceptionnelle de CHF 425'000.-, à financer par crédit complémentaire de CHF 135'000.- au budget 2018 et prélèvement de CHF 290'000.- sur le fonds Kümmer pour la petite enfance.

Date de la commission chargée d'examiner cet objet : mardi 9 janvier 2018 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux.

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence ML : M. Vincent Haldi

Membres : Mme Tanya Bonjour, Sandra Genier Muller, Anne Duperret, MM. Nicolas Büchler, Florian Chiaradia, Florian Despond, Daniel Meillaud, Olivier Muller, Roland Rimaz.

Mme Geneviève Brunner : le groupe PLR estime que ce préavis est une belle opportunité permettant d'une part de réaliser des économies puisque le montant économisé n'aura pas à être subventionné et d'autre part de soutenir cette Fondation d'utilité publique qui répond aux besoins des familles et de la collectivité.

9.2 No 26/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 615'000.- au maximum pour la réfection de la rue des Fontaines à Chailly.

Date de la commission chargée d'examiner cet objet : lundi 15 janvier 2018 à 19 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux.

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence SOC : M. Christian Bécherraz

Membres : Mmes Carola Fastiggi, Anne-Céline Jost, Jessica Ruedin, MM. Ihab Al Jundi, Denis Golaz, Francis Gonzalez, Pablo Menzi, Silvano Pozzi, Lionel Winkler

M. Christian Bécherraz : il faut voir ce qu'il y a écrit là, 15 janvier pas comme sur le préavis où il est marqué le jeudi 18 janvier à la villa Mounsey. C'est bien le lundi 15 janvier au lieu du jeudi 18 janvier à l'avenue de la Gare.

M. Olivier Blanc : il croit que c'est la première fois que dans un préavis la Municipalité évoque une zone de rencontre quelque part dans la commune. C'est un grand progrès et ça lui fait plaisir de le signaler.

10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET POSTULATS

Nous avons reçu une motion, FET 2.0 qui sera développée le 7 février 2018.

11. DÉVELOPPEMENT(S) DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Interpellation de M. Florian Chiaradia : « Chernex : Quelle attention portée aux usagers du MOB ? »

Depuis maintenant deux ans et demi, Chernex a la chance de bénéficier des services d'une boulangerie de qualité, installée dans l'ancien espace dévolu aux voyageurs du bâtiment de la gare MOB. Si cet établissement apporte un plus apprécié dans le village, il n'en prive pas moins les usagers du chemin de fer d'une salle d'attente d'autant plus appréciable qu'elle était vaste, chauffée... et que les trains du MOB ont la fâcheuse réputation de ne pas être à l'heure.

De cette conséquence malheureuse, le MOB semblait en avoir conscience : on apprenait par le biais du Régional du 9 décembre 2015 qu'une construction de remplacement était alors envisagée pour début 2016.

Or, deux ans plus tard, force est de constater que ces promesses ne se sont pas concrétisées.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité ?

- Comment la Municipalité s'est-elle impliquée dans cette affaire ?

- A ce jour, ce projet est-il toujours d'actualité ? Si non, pourquoi ? Si oui, la Municipalité est-elle en mesure de donner des détails sur la procédure, le calendrier et le projet envisagé ?

M. Christian Neukomm : la Municipalité est entrée en matière le 23.11.2017 pour autoriser la pose d'une salle d'attente provisoire sur le quai de la gare de Chernex, alors que formellement, le cadre légal en vigueur (PPA « Fin du Bochet ») empêche toute construction en ce lieu (aire de liaison véhicules). Cette autorisation a été délivrée pour la saison d'hiver 2017-2018 et pourrait être renouvelée si nécessaire. L'autorisation est en cours de rédaction et la salle provisoire va être posée dans la foulée.

Le MOB considérera les besoins en salle d'attente dans le cadre du projet de réfection des quais par rapport à la LHand (d'ici à 2025), inclura cas échéant une salle d'attente dans son projet ou fera à nouveau usage de la salle occupée actuellement par la boulangerie, si celle-ci devait ne plus être ouverte.

Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de la possible application du Règlement européen de protection des données de la commune de Montreux.

M. Alexandre Staeger : souhaite développer son interpellation au prochain conseil de façon à laisser du temps pour le moment convivial que vous avez eu l'amabilité de prévoir suite à cette séance, sachant que de toute façon il n'aurait pas pu obtenir des réponses aujourd'hui, son but était que la Municipalité se penche dès maintenant sur le problème. M. le Syndic lui a assuré que ce serait fait, donc pour l'instant ça lui convient. Il développera donc cette interpellation en février.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Mme la Présidente : Cher Marcel,

Si tu es d'accord, je propose que tu viennes vers nous et que tu fasses face à l'Assemblée.

Je crois bien que c'est la dernière fois que tu participes en tant que chef de service à ce conseil. Même si ton départ est prévu pour fin février, pour le Conseil communal in corpore, c'est sûrement la dernière occasion aujourd'hui de te remercier pour tout ton travail.

Bien évidemment, entouré d'une équipe compétente, mais c'est à toi aujourd'hui que vont ces quelques mots.

T'ayant connu sur le tard, je ne suis pas très bien placée pour faire un long discours. Je suis arrivée quelques années après ta prise de fonction en 2008, précédemment actif en tant que garde-forestier de notre commune.

Par contre, tu as toujours été très actif et impliqué dans de nombreuses sorties de notre Conseil. D'après mes sources, non seulement le plan A était communiqué, mais tu avais toujours dans ta manche un plan B, au cas où.

Bon vivant, toujours de bonne humeur, accueillant envers ceux qui ne te connaissent pas, tu as fortement imprégné le service que tu as conduit par ta personnalité. Ta relève est assurée, tu peux donc partir tranquille.

Et oui, aujourd'hui tu nous quittes pour mettre justement tes compétences d'organisateur au service d'une autre grande cause, la Fête des Vignerons. Ils ont su

t'allécher par le nouveau défi que tu vas devoir relever et tu as raison d'en profiter. Et puis, tu auras peut-être aussi le temps de voyager, à la recherche continue de ses vieilles tronçonneuses que tu affectionnes en les collectionnant. Mon petit doigt m'a dit que tu en avais presque autant que les membres de ce conseil, impressionnant. Il me tarde d'en apprendre un peu plus au hasard d'une rencontre. Et puis, peut-être que plus chez toi, ton troupeau errera moins dans le village !

Bref, Cher Marcel, au nom du Conseil communal que je représente, je te souhaite une pré-retraite active, en santé, remplie de bonheur et de nouvelles expériences.

Autres objets, la discussion reste ouverte.

M. Tal Luder : en tant que membre de la sous-commission technique de la CCO, donc du site du Conseil, pour ceux qui auraient eu des soucis de rapport avec une police trop petite, ils les invitent à lui expliquer comment ils ont fait afin qu'il transmette au support l'ouverture d'un ticket ou corriger ce bug dans le système.

Mme Geneviève Brunner : le groupe PLR tient à remercier Patrick Aubort pour son engagement politique et citoyen non seulement au sein du parti Libéral-Radical où il a été au fil des années : conseiller communal, puis président du PLR Montreux mais également pour son engagement au sein de notre conseil où il s'est investi dans de nombreuses commissions permanentes et ad hoc. Au fil des ans, Patrick s'est toujours montré disponible, prêt à venir en aide et n'a jamais compté ses heures. Sympathique et empathique, toujours soucieux de son prochain, il a su mériter la confiance et l'amitié de tous. Vous qui êtes membre de conseil, vous savez à n'en pas douter que Patrick a toujours été au service des autres et de sa commune. Et nous savons qu'il continuera à le faire malgré ses nouvelles fonctions de chef de service des espaces verts et voirie. Nous lui souhaitons donc plein succès dans ses nouvelles fonctions et nous réjouissons déjà de le retrouver lors de certaines commissions en rapport avec son nouveau poste.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Il est 21h 35, Mme la Présidente Catherine Buchet lève la séance et vous attend toutes et tous à l'agape qui suit dans l'extension. Elle vous souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée et de belles fêtes de fin d'année.

La prochaine séance aura lieu le 7 février 2018, 20h00, au collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

La Présidente :

La secrétaire :

Catherine Buchet

Anne-Claude Pelet

